



Nations Unies

**Rapport de la Commission
du développement durable
constituée en Comité préparatoire
du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Deuxième session
(28 janvier-8 février 2002)**

**Rapport de la Commission
du développement durable
constituée en Comité préparatoire
du Sommet mondial
pour le développement durable**

Deuxième session (28 janvier-8 février 2002)



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–3 | 1 |
| II. Organisation de la session. | 4–41 | 1 |
| A. Ouverture et durée de la session | 4–25 | 1 |
| B. Ordre du jour et organisation des travaux | 26–31 | 3 |
| C. Participants | 32–40 | 4 |
| D. Documentation | 41 | 5 |
| III. Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 | 42–46 | 5 |
| IV. Adoption du rapport | 47–48 | 6 |
| V. Décisions adoptées par la Commission constituée en Comité préparatoire | 49 | 6 |
| Décision 2002/PC/1. | | 6 |
| Décision 2002/PC/2. | | 6 |
| Annexes | | |
| I. Résumé du Président sur les débats concernant l'examen et l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 | | 7 |
| II. Résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite | | 28 |
| III. Propositions de partenariats et d'actions destinées à renforcer l'application d'Action 21 | | 39 |
| IV. Liste des documents dont est saisie la Commission constituée en Comité préparatoire à sa seconde session | | 41 |

Chapitre premier

Introduction

1. Par sa résolution 55/199, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.
2. Lors de sa deuxième session, la Commission constituée en Comité préparatoire a procédé à l'examen et à l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ainsi que du programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, en se fondant sur les résultats des évaluations nationales et des réunions préparatoires sous-régionales, régionales et interrégionales, de la documentation établie par le Secrétaire général en collaboration avec les chefs de projet et autres apports d'organisations internationales compétentes, ainsi que sur les contributions des grands groupes.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Président de la Commission constituée en Comité préparatoire a établi un projet de document (A/CONF.199/PC/L.1) dont le Comité préparatoire poursuivra l'examen et qui fera l'objet de négociations plus poussées à la troisième session (voir chap. V, décision 2002/PC/2).

Chapitre II

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

4. La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet a tenu sa deuxième session du 28 janvier au 8 février 2002, comme elle l'avait recommandé dans sa décision 2001/PC/1. La Commission constituée en Comité préparatoire a tenu 15 séances (1re à 15e) et un certain nombre de séances officieuses.
5. À la 1re séance, le 28 janvier 2002, le Président de la Commission, Emil Salim (Indonésie), a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.
6. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de

l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général du Sommet a également fait une déclaration liminaire.

7. Toujours à la 1re séance, des communications ont été faites par les représentants de l'Allemagne, sur les résultats de la Conférence internationale sur l'eau douce, tenue à Bonn, du 3 au 7 décembre 2001; de l'Islande, sur les résultats de la Conférence de Reykjavik sur les pêcheries responsables dans l'écosystème marin, tenue à Reykjavik du 1er au 4 octobre 2001 et sur les résultats de la première Réunion intergouvernementale d'examen de l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique, tenue à Montréal (Canada) du 26 au 30 novembre 2001; du Canada, sur les résultats du Sommet international sur la prévention de la pollution, tenu à Montréal (Canada) du 18 au 20 octobre 2000; du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, sur les résultats de la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention, tenue à Genève du 1er au 12 octobre 2001; du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur les résultats de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Marrakech (Maroc) du 29 octobre au 10 novembre 2001; de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sur les résultats de la Conférence mondiale sur les océans et les zones côtières, tenue à Paris du 3 au 7 décembre 2001, et les résultats du Conseil exécutif extraordinaire de la Commission océanographique intergouvernementale, tenu à Paris les 10 et 11 décembre 2001; et de l'Autriche, sur les résultats de la deuxième réunion du Forum mondial sur l'énergie durable, tenue à Laxenburg (Autriche) du 28 au 30 novembre 2001 et les résultats de l'Atelier sur les transports et l'énergie, organisé par l'Initiative centreeuropéenne, tenu à Vienne les 15 et 16 novembre 2001.

8. À la même séance, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration.

9. À la 2e séance, le 28 janvier 2002, des déclarations ont été faites par le Président du Comité préparatoire régional pour l'Europe, le Président de la Conférence préparatoire pour l'Afrique, le Président pour la réunion du Comité préparatoire régional pour

l'Asie et le Pacifique, le Président du Comité préparatoire régional pour l'Asie occidentale et les États arabes, le Président de la Conférence préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies.

10. À la 3e séance, le 29 janvier 2002, des déclarations ont été faites par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM); le Directeur exécutif du PNUE; la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial; le Vice-Président du Réseau du développement écologique et socialement durable de la Banque mondiale; et le Vice-Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

11. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général du Sommet a fait une déclaration de clôture.

12. De la 6e à la 9e séance, les 31 janvier et 1er février 2002, la Commission constituée en Comité préparatoire a tenu un débat général. À la 6e séance, le 31 janvier, des déclarations ont été faites par les représentants du Venezuela (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Ghana, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Égypte, du Canada, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, du Japon, du Costa Rica (au nom du Groupe de Rio), de la République islamique d'Iran, de l'Indonésie, de Nauru (au nom du Forum des Îles du Pacifique), de l'Inde, du Mexique, de la Turquie de l'Australie, de l'Argentine et du Chili.

13. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Direction de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'OMM, de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du FIDA.

14. À la 7e séance, le 31 janvier 2002, la Commission a poursuivi le débat général. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Équateur, République tchèque, Philippines, Bangladesh, Bélarus, Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Finlande (au nom du Conseil de l'Arctique), Grenade (au nom de la Communauté des Caraïbes), Kenya, Lituanie, Colombie, États-Unis d'Amérique, Norvège, Thaïlande, Fédération de Russie, Algérie et Afrique du Sud.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

16. À la 8e séance, le 1er février 2002, le Président de la Fondation des Nations Unies a pris la parole devant la Commission.

17. À la même séance, la Commission a poursuivi le débat général. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Brésil, Sainte-Lucie, Botswana, Tunisie, Tuvalu, Malaisie, Bhoutan, République de Corée, Mongolie, Pakistan, Chine, Israël, Fidji et Chypre.

18. Également à la 8e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ainsi que par l'observateur du Centre international de génie génétique et de biotechnologie.

19. À la 9e séance, le 1er février 2002, la Commission a poursuivi et conclu le débat général. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Croatie, Nigéria, Pérou, Mozambique, Belize, Jamaïque, Barbade, Trinité-et-Tobago, Maroc, Arabie saoudite, République de Moldova, Népal, Honduras, Suriname, Bolivie, Kirghizistan, Ukraine, Burundi, Pologne, République arabe syrienne, Japon, République-Unie de Tanzanie et Maurice.

20. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Université des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'UNESCO, de

l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

21. Également à la 9e séance, des déclarations ont été faites par le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), au nom des commissions régionales.

22. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Agence spatiale européenne (ASE), du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), organisations intergouvernementales accréditées auprès de la Commission du développement durable.

23. À la 10e séance, le 4 février 2002, l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Sommet a pris la parole devant la Commission.

24. À la 12e séance, le 6 février 2002, la Commission a tenu un débat d'experts spécial sur le thème « Les médias et le développement durable ». Le Chef par intérim du Département de l'information a assumé les fonctions d'animateur. Des déclarations ont été faites par les experts suivants : Snuki Zikalala, éditeur exécutif de News; South African Broadcasting Corporation (Afrique du Sud); Barbara Pyle, ancienne Vice-Présidente de la programmation des questions d'environnement, Turner Broadcasting (États-Unis d'Amérique); Tim Hirsch, correspondant principal pour les questions d'environnement, British Broadcasting Corporation (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Jim Laurie, Vice-Président, News and Current Affairs, Star Television (Chine); et Simone Duarte, chef du bureau à New York de Globo Television (Brésil). Le Chef par intérim du Département de l'information a présenté un rapport oral sur les activités du Département relatives aux communications pour le Sommet.

25. À la 13e séance, le 7 février 2002, les représentants de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations sur l'état des préparatifs pour la quatrième session de la Commission constituée en Comité préparatoire et le Sommet, respectivement.

B. Ordre du jour et organisation des travaux

26. À la 1re séance, le 28 janvier 2002, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.17/2001/PC.2/1 et approuvé l'organisation des travaux de la session. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21.
3. Adoption du rapport de la Commission constituée en Comité préparatoire du Sommet sur les travaux de sa deuxième session.

27. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a approuvé les demandes d'accréditation de l'Agence spatiale européenne, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), des Mines Ministries of the Americas Conference, de la North American Commission for Environmental Cooperation, du Standing Committee of Parliamentarians of the Arctic Region, du Conseil nordique des ministres, du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, de la Commission de coopération environnementale et du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, en tant qu'organisations intergouvernementales, pour leur permettre de participer au processus préparatoire et au Sommet avec le statut d'observateur.

28. À la 14e séance, le 8 février 2002, la Commission constituée en Comité préparatoire a examiné la demande d'accréditation d'International Campaign for Tibet, organisation non gouvernementale dont l'accréditation a été recommandée par le Secrétariat (E/CN.17/2002/PC.2/16).

29. À la même séance, le représentant de la Chine a fait une déclaration dans laquelle il s'est opposé à cette demande; les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de Malte, de la Norvège, de l'Islande et du

Liechtenstein) ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont appuyé la demande.

30. Également à la 14e séance, le représentant de la Chine a présenté une motion tendant à ce qu'il ne soit pas donné suite à la demande d'accréditation de l'organisation non gouvernementale en question. En application de l'article 49 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les représentants du Pakistan et de Cuba se sont prononcés en faveur de la motion, et les représentants de l'Espagne (au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de Malte, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein) et des États-Unis d'Amérique se sont prononcés contre la motion.

31. Toujours à la 14e séance, la Commission constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a adopté la motion tendant à ce qu'il ne soit pas donné suite à la demande d'accréditation par un vote enregistré de 93 voix contre 44, avec 16 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie,

Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tuvalu, Ukraine.

Se sont abstenus :

Arménie, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Chypre, Fidji, Guatemala, Inde, Mexique, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Swaziland, Uruguay.

C. Participants

32. En application du paragraphe 13 de la résolution 55/199 de l'Assemblée générale, les travaux de la Commission constituée en Comité préparatoire ont été ouverts à tous les États afin que ceux-ci puissent y participer pleinement.

33. Les États ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan,

Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

34. La Communauté européenne était représentée.

35. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Afrique; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Bureau des commissions régionales à New York; PNUD; PNUE; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; FNUAP; Programme alimentaire mondial; Université des Nations Unies; ONUSIDA; Programme des Volontaires des Nations Unies; et Fonds pour l'environnement mondial.

36. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail; FAO; UNESCO; OMS; Banque mondiale; FMI; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); OMM; FIDA; OMI; ONUDI; OMC; et Agence internationale de l'énergie atomique.

37. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Comité consultatif juridique afro-asiatique; Communauté des Caraïbes; Commission de coopération environnementale; Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale; Convention sur les zones humides; Secrétariat pour les pays du Commonwealth; Agence spatiale européenne; Forum

intergouvernemental sur la sécurité chimique; Agence internationale de l'énergie; Centre international de génie génétique et de biotechnologie; Organisation internationale de la francophonie; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources; Organisation de l'unité africaine; Mines Ministries of the Americas Conference; Conseil nordique des ministres; Commission nord-américaine de coopération environnementale; Organisation de la Conférence islamique; Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement; et le Standing Committee of Parliamentarians of the Arctic Region.

38. Les entités énumérées ci-après, qui ont reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et qui ont un bureau permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ont participé à la session : Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et Ordre souverain et militaire de Malte.

39. Les observateurs des secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ont participé à la session.

40. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à la session.

D. Documentation

41. La liste des documents dont était saisie la Commission constituée en Comité préparatoire à sa deuxième session figure dans l'annexe au présent rapport.

Chapitre III

Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

42. La Commission constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1^{re} à 3^e, 6^e à 10^e, 12^e et 13^e séances, les 28, 29 et 31 janvier, et les 1^{er}, 4, 6 et 7 février 2002 (pour un résumé des débats, voir le chapitre II, par. 5 à 25).

Décisions prises par le Comité préparatoire

Résumé des débats établi par le Président

43. À la 15^e séance, le 8 février 2002, sur la proposition du Président, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé d'inclure dans son rapport sur la deuxième session le résumé des débats établi par le Président (voir chap. V, décision 2002/PC/1, et annexe I).

Résumé du débat consacré au dialogue multipartite, établi par le Président

44. À la 15^e séance, le 8 février 2002, sur la proposition du Président, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé d'inclure dans son rapport sur la deuxième session le résumé du débat consacré au dialogue multipartite, établi par le Président (voir chap. V, décision 2002/PC/1, et annexe II).

Propositions de partenariats et d'initiatives visant à renforcer la mise en oeuvre d'Action 21

45. À la 15^e séance, le 8 février 2002, sur la proposition du Président, la Commission constituée en

Comité préparatoire a décidé d'inclure dans son rapport sur la deuxième session les propositions de partenariats et d'initiatives visant à renforcer la mise en oeuvre d'Action 21 (voir chap. V, décision 2002/PC/1, et annexe III).

Document établi par le Président

46. À la 15^e séance, le 8 février, sur la proposition du Président, la Commission constituée en tant que Comité préparatoire a décidé de transmettre à la troisième session le document établi par le Président en vue de la poursuite de son examen (voir chap. V, décision 2002/PC/2, et A/CONF.199/PC/L.1).

Chapitre IV

Adoption du rapport

47. À la 15^e séance, le 8 février 2002, la Commission constituée en Comité préparatoire était saisie du projet de rapport sur sa deuxième session (E/CN.17/2002/PC.2/L.1).

48. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport.

Chapitre V

Décisions adoptées par la Commission constituée en Comité préparatoire

49. La Commission constituée en Comité préparatoire a adopté les décisions suivantes :

Décision 2002/PC/1

À la 15^e séance, le 8 février 2002, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a décidé d'inclure dans son rapport sur la deuxième session le résumé des débats établi par le Président¹, le résumé du débat établi par le Président sur le dialogue multipartite², et les propositions de partenariats et d'initiatives visant à renforcer la mise en oeuvre d'Action 21³.

¹ Voir annexe I.

² Voir annexe II.

³ Voir annexe III.

Décision 2002/PC/2

À la 15e séance, le 8 février 2002, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a décidé de transmettre à sa troisième session le document établi par le Président afin que celle-ci en poursuive l'examen⁴.

⁴ Voir A/CONF.199/PC/L.1.

Annexe I

Résumé du Président sur les débats concernant l'examen et l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

A. Aperçu

1. La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a commencé sa deuxième session préparatoire le 28 janvier 2002. Les délégués et les représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions spécialisées et des grands groupes, et les observateurs ont entendu les déclarations liminaires du Président et du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Secrétaire général du Sommet. À sa séance d'ouverture, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour et examiné d'autres questions d'organisation. Elle a également approuvé les demandes d'accréditation d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La demande présentée par une organisation non gouvernementale n'a pas pu être approuvée et son examen a été reporté jusqu'à ce que les délégations se soient à nouveau consultées.

2. La Commission constituée en Comité préparatoire a commencé à examiner le principal point de son ordre du jour, à savoir l'examen et l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21. Pour cet examen, elle était saisie :

- a) Des résultats des évaluations par pays;
- b) Des bilans des réunions préparatoires sous-régionales et régionales;
- c) Des rapports intermédiaires ou des conclusions des processus intergouvernementaux liés à l'organisation du Sommet;

d) Du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres documents d'information émanant du Secrétariat;

e) De documents de base et d'autres données et contributions d'organisations internationales, d'institutions spécialisées, d'organismes financiers internationaux compétents et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

f) Des contributions des grands groupes, dont le résumé figure plus loin.

B. Réunions et processus intergouvernementaux

3. La Commission a entendu les rapports sur les travaux d'un certain nombre de réunions et de processus intergouvernementaux.

4. Le représentant de l'Allemagne a présenté les conclusions de la Conférence internationale sur l'eau douce (E/CN.17/2002/PC.2/10), tenue à Bonn du 3 au 7 décembre 2001, et résumé les recommandations formulées par les participants à la Conférence se rapportant au Sommet. Les représentants de l'Islande ont présenté un rapport sur les travaux de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin (E/CN.17/2002/PC.2/3), qui s'est tenue du 1er au 4 octobre 2001, et un rapport sur les conclusions de la Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (E/CN.17/2002/PC.2/15), tenue à Montréal du 26 au 30 novembre 2001. Le représentant du Canada a présenté le rapport sur les travaux du Sommet international de la prévention de la pollution (E/CN.17/2002/PC.2/2), qui s'est tenu à Montréal du 18 au 20 octobre 2001, et il en a explicité les résultats

concrets, dont la création d'un réseau mondial de l'information et la formulation de plans d'action.

5. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, a présenté le rapport sur les travaux de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention (E/CN.17/2002/PC.2/11), tenue à Genève du 2 au 13 octobre 2001, qui contient les conclusions et les recommandations concernant les mesures à prendre pour appliquer la Convention, ainsi qu'une déclaration politique sur les rapports entre la pauvreté et l'environnement. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté la Déclaration ministérielle de Marrakech, distribuée à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention (E/CN.17/2002/PC.2/4), tenue à Marrakech (Maroc) du 29 octobre au 9 novembre 2001.

6. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté une résolution, adoptée en décembre 2001 par le Conseil exécutif de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI) (E/CN.17/2002/PC.2/Misc.1), dans laquelle la COI expose les engagements qu'elle a pris en ce qui concerne le Sommet et l'action menée par elle afin de sensibiliser l'opinion à l'importance des océans. Le Secrétaire exécutif de la COI a débattu des conclusions de la Conférence mondiale sur les océans et les zones côtières, tenue à Paris du 3 au 7 décembre 2001.

7. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté un rapport intérimaire sur le système de gouvernance internationale en matière d'environnement, en faisant remarquer qu'une série de cinq réunions s'étaient tenues à Cartagena (Colombie) jusqu'au 12 février 2002. Il a expliqué comment le PNUE contribuerait au Sommet et a indiqué que la Commission constituée en Comité préparatoire serait avisée, à sa troisième session, de la décision sur le système de gouvernance internationale en matière d'environnement, que le Conseil d'administration du PNUE prendra en principe à sa septième session, devant se tenir à Cartagena du 13 au 15 février 2002.

8. Le représentant de l'Autriche a présenté les rapports sur les travaux du premier et du deuxième

Forum mondial sur l'énergie durable (E/CN.17/2002/PC.2/14). Le premier forum s'est tenu en décembre 2000 et a abordé des questions ayant trait à l'énergie aux fins du développement durable; le deuxième, qui s'est tenu en octobre 2001, avait pour thème les techniques énergétiques au service du développement rural.

C. Rapports des comités préparatoires régionaux

9. Les rapports sur les conclusions des différentes réunions préparatoires régionales, qui se sont tenues pendant l'année 2001, ont été présentés à la Commission.

1. Europe et Amérique du Nord

10. L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies, en tant que Président de la réunion du comité préparatoire régional pour l'Europe, qui s'est tenue à Genève les 24 et 25 septembre 2001, en a présenté les conclusions. Les ministres de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont demandé instamment aux participants au Sommet d'assurer une meilleure intégration entre les politiques d'élimination de la pauvreté, de protection de l'environnement et de développement économique. Les ministres se sont engagés à rechercher une coopération et une solidarité accrues avec les pays en développement, sur la base d'un partage des responsabilités, afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Ils ont constaté que l'action menée pour mobiliser des ressources grâce aux moyens nationaux et aux flux financiers privés devait être complétée par des mesures d'allègement de la dette et d'aide publique au développement. Ils espèrent que les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement formuleront des stratégies claires et arrêteront des actions précises dans ce sens.

11. Afin que la mondialisation contribue au développement durable, les représentants de la région de la CEE sont résolus à intégrer les pays les plus pauvres dans l'économie mondiale en supprimant les distorsions dans les échanges, en leur donnant un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et en encourageant les investissements dans les pays les moins avancés.

12. Ces derniers proposent aux participants au Sommet de lancer un mécanisme conçu spécialement pour progresser tous ensemble vers leurs objectifs communs en matière de développement durable. Beaucoup de pays de la CEE ont exprimé leur souhait de trouver un moyen d'amener les participants au Sommet à consentir à une « donne mondiale pour le développement durable » visant à créer un nouvel équilibre entre le développement économique, le progrès social et l'environnemental mondial.

2. Afrique

13. Le Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie, qui présidait la réunion du comité préparatoire régional pour l'Afrique, tenue à Nairobi du 15 au 18 octobre 2001, en a présenté les conclusions. Les ministres africains ont souligné que la mondialisation, qui avait augmenté l'incidence de la pauvreté dans la région, avait aggravé une situation déjà difficile du fait de l'absence de progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21. Ils ont retenu huit domaines prioritaires : les obstacles qui empêchent les pays en développement d'exporter vers les pays développés; l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable; la promotion du microfinancement; l'accès à de meilleurs services de santé et le problème du VIH/sida; le développement rural et agricole durable, dont la sécurité alimentaire; l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; la vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles et aux risques écologiques; et l'amélioration de l'accès à l'éducation. Ils ont par ailleurs souligné que le manque de ressources, en particulier l'insuffisance des flux financiers, était le principal obstacle à la mise en oeuvre efficace d'Action 21. Les représentants de la région demandent que les mesures d'allègement de la dette soient évaluées en tenant compte des besoins particuliers du continent.

3. Asie occidentale

14. Le rapport sur les travaux de la réunion du comité préparatoire régional pour l'Asie occidentale et les pays arabes, tenue au Caire les 24 et 25 octobre 2001, et des réunions connexes, a été présenté par le Ministre du tourisme et de l'environnement du Yémen, qui avait dirigé la réunion. Il a été noté que les pays arabes demeuraient attachés aux objectifs de développement durable dans le cadre du principe des responsabilités communes mais différenciées et avaient notamment

accompli des progrès dans les domaines suivants : santé et éducation; augmentation du revenu par habitant; amélioration des services urbains; réduction du taux d'analphabétisme; participation accrue des femmes à la solution des questions d'éducation et d'emploi; diminution du taux d'accroissement de la population; augmentation de l'espérance de vie; renforcement des organes chargés des questions d'environnement et de développement; meilleure législation; renforcement des capacités et participation accrue à l'application des conventions et des accords; et amélioration de la coopération au niveau régional.

15. Il y a cependant encore beaucoup à faire dans la région pour atteindre les objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de faire face à la montée en flèche de la pauvreté, malgré les progrès récents, de réduire le taux d'accroissement de la population et de freiner l'exode rural. Il faut intégrer les différentes politiques menées dans les domaines suivants : réforme économique; amélioration de l'enseignement général et de la formation professionnelle; création d'emplois; préservation des ressources naturelles; renforcement de la sécurité sociale; recherche de solutions pour les nombreux pays de la région accablés par le fardeau de la dette et renforcement du rôle du secteur privé.

16. Les ministres des pays arabes ont souligné combien il importait que les pays développés accordent une aide publique au développement (APD) à hauteur de 0,7 % de leur produit national brut, augmentent les fonds dont le FEM dispose et encouragent l'investissement étranger direct pour faciliter l'avènement du développement durable.

4. Amérique latine et Caraïbes

17. Le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté les conclusions de la réunion du comité préparatoire régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenu à Rio de Janeiro les 23 et 24 octobre 2001, au nom de son président.

18. La Conférence a surtout débouché sur un document intitulé « Le Programme d'action de Rio de Janeiro dans la perspective de Johannesburg, 2002 », dans lequel les participants ont réaffirmé les principes et les objectifs énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et Action 21. Il en ressort qu'il faut notamment : a) édifier une nouvelle éthique qui puisse servir de pierre angulaire

au développement durable; b) intégrer davantage les politiques sociales, économiques et environnementales; c) renforcer les institutions à tous les niveaux en échangeant l'expérience, les pratiques optimales et les connaissances; d) respecter les objectifs fixés en matière d'APD et dégager des ressources supplémentaires en faisant participer davantage le secteur privé et en renforçant le FEM; e) garantir l'accès des marchés aux produits des pays en développement; f) veiller à ce que la diffusion des connaissances scientifiques, la promotion de la recherche et le développement des écotecnologies contribuent au développement durable, surtout dans les pays en développement; g) mettre au point une stratégie de développement durable des écosystèmes montagneux; h) établir un ensemble de données et d'indicateurs de base, notamment un indice de vulnérabilité; i) diversifier l'offre énergétique et encourager le rendement énergétique.

5. Asie et Pacifique

19. Un représentant du Ministre cambodgien de l'environnement, qui a présidé la réunion du comité préparatoire régional pour l'Asie et le Pacifique, a exposé les principales conclusions de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Phnom Penh du 27 au 29 novembre 2001.

20. La réunion a eu pour principal résultat la rédaction de la plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle figurent les problèmes de fond et les priorités en rapport avec le développement durable dans la région, dont bon nombre ont un caractère multisectoriel et pluridisciplinaire, englobant les domaines environnemental, économique et social. La plate-forme fait également apparaître les conclusions des tables rondes régionales et des réunions sous-régionales.

21. La plate-forme souligne combien il importe que les pays de la région renforcent leur économie, réforment leur secteur public et encouragent la bonne gouvernance, notamment en matière d'éducation et de santé; qu'ils décentralisent le pouvoir; et établissent des indicateurs et arrêtent des objectifs chiffrés leur permettant d'assurer le suivi du développement durable. Aux niveaux régional et sous-régional, il ressort de la plate-forme que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) joue un rôle majeur dans l'application, la

coordination et le suivi d'Action 21. Parmi les mécanismes de mise en oeuvre à l'échelon mondial, la plate-forme a notamment mis l'accent sur les suivants : honorer les engagements mondiaux pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED); mieux tirer parti des accords environnementaux multilatéraux; redoubler d'efforts en vue de respecter les objectifs d'APD; renforcer la capacité de gestion efficace de la dette; appliquer le principe de bonne gouvernance à l'échelle internationale; éliminer les barrières commerciales afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays en développement.

6. Petits États insulaires en développement

22. Le Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies a rendu compte, au nom des petits États insulaires en développement, des travaux de la réunion de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et des conclusions des réunions préparatoires régionales qui se rapportaient au renforcement des capacités, au rôle de la société civile, à l'adaptation aux changements climatiques et au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

23. Un certain nombre de participants ont, dans leur exposé sur les conclusions des réunions préparatoires régionales, souligné l'isolement et la vulnérabilité dont souffrent les petits États insulaires en développement. Ils ont notamment mentionné l'éloignement, la dispersion géographique, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, la fragilité écologique, l'exposition aux chocs économiques, l'exigüité des marchés et le manque de ressources naturelles.

24. Certains groupes régionaux ont, dans leur plate-forme, réaffirmé la Déclaration de la Barbade, adoptée à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, et les conventions et accords qui ont suivi la CNUED. Ils ont également préconisé d'effectuer en 2004 un examen complet du Programme d'action.

D. Rapports des chefs de secrétariat

25. La Commission a entendu les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies présenter leur bilan des difficultés que les participants au Sommet devront surmonter et

expliquer comment leur organisme peut contribuer au Sommet et à la réalisation de l'objectif de développement durable.

26. La Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a indiqué que, pour Habitat, le Sommet serait avant tout l'occasion de promouvoir une urbanisation durable. En formulant mieux une stratégie intégrée et coordonnée lui permettant de faire avancer ses objectifs, Habitat contribuerait grandement au Sommet. À cette fin, Habitat propose une double démarche : formuler des stratégies efficaces prévoyant des mesures de prévention concrètes, destinées à faciliter une urbanisation écologiquement rationnelle et adopter des politiques efficaces et souples, ainsi que des projets concrets visant à s'attaquer aux difficultés que connaissent les grandes villes.

27. Habitat contribuera surtout au Sommet en adoptant une démarche participative qui permettra d'apporter une contribution homogène et coordonnée. Les principaux partenaires avec lesquels Habitat prépare actuellement le Sommet sont : les autorités locales, la Banque mondiale, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il est également prévu d'organiser, dans le cadre des préparatifs pour le Sommet, une série de réunions et un module thématique coordonné sur le programme d'Habitat.

28. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a souligné que l'objectif du Sommet était d'aborder la question du développement durable sous l'angle des résultats. Ces 10 dernières années, le PNUD, surtout grâce à son programme Capacités 21, a ciblé son intervention sur des questions intersectorielles de renforcement des capacités, à savoir la création d'institutions et le développement humain au niveau des pays. La grande déception a été que le manque de ressources financières a empêché le programme Capacités 21 de satisfaire les demandes des pays en développement. Afin de poursuivre l'action menée en matière de renforcement des capacités, le programme aura besoin d'un mandat plus fort et de ressources financières supplémentaires. Aucun organisme ne peut à lui seul se charger de renforcer les capacités. Même si les objectifs énoncés au chapitre 37 d'Action 21 ont été confiés au PNUD, ce dernier a toujours travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités. Le PNUD a

favorisé des programmes intégrés et une démarche de préconisation dans des domaines comme la formulation d'une politique viable de l'énergie pour les pays pauvres. L'Administrateur a indiqué clairement que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment l'élimination de la pauvreté d'ici à 2015, ainsi que le financement du processus de développement, qui vise à modifier l'architecture financière internationale, un point essentiel du Sommet, devaient recevoir l'appui du public. Le PNUD continuera d'adopter une démarche intégrée dans ses partenariats avec d'autres institutions et organismes concernés ainsi qu'avec la société civile.

29. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a indiqué que les participants au Sommet devront s'occuper avant tout des questions relatives aux changements climatiques et à la protection des systèmes permettant la vie sur Terre. Afin de protéger ces derniers, notamment l'atmosphère, il est nécessaire de mener davantage d'actions visant à contrôler la pollution et à surveiller l'accumulation des gaz à effet de serre, l'élévation du niveau de la mer, la dégradation des zones côtières, les effets néfastes de la pollution sur les petits États insulaires en développement, les conditions météorologiques et le cycle hydrologique. Faisant référence à l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire de réduire la pauvreté de moitié, d'ici à 2015, il a noté que l'état des océans, les réserves d'eau douce, les besoins d'une population mondiale croissante, la production alimentaire, l'érosion des sols et la désertification avaient de graves répercussions sur la pauvreté. Il a fait valoir que les sciences et les technologies jouaient un rôle fondamental dans la compréhension des effets des changements climatiques sur le développement durable et dans le choix de politiques efficaces. Le Secrétaire général de l'OMM a souligné que le modèle de développement suivi actuellement n'était pas viable à terme et il a indiqué qu'il était nécessaire de mettre au point un nouveau paradigme de la recherche scientifique qui lie les sciences et les technologies à leur impact sur la société et qui tienne compte des interactions multidimensionnelles et de leurs conséquences pour l'homme. Il a indiqué que l'OMM oeuvrerait à la promotion de cette nouvelle démarche dans l'action d'ensemble qu'elle mène afin de favoriser le développement durable et qu'elle continuerait de jouer le rôle de conseiller auprès des pays.

30. Dans le cadre de sa contribution au Sommet, l'OMM s'efforcera de renforcer sa capacité de surveillance dans ses activités d'observation du temps et du climat et ses services météorologiques et connexes, et en ce qui concerne les catastrophes naturelles, le niveau de l'ozone, l'élévation du niveau de la mer et l'évaluation des changements climatiques. L'un des principaux moyens de réduire la pauvreté de moitié et d'atteindre un développement durable est de mettre en place des infrastructures permettant à la population d'avoir l'eau potable et des moyens d'hygiène. Les activités que l'OMM mène en matière de surveillance et d'évaluation permettront de garantir aux populations paupérisées un accès à ces services essentiels.

31. Le Directeur exécutif du PNUE a défini quatre critères de réussite pour le Sommet : action concrète; partenariat, surtout avec la société civile; prospérité positive permettant de surmonter la pauvreté et nouveaux modes de consommation; intégration. Il a insisté sur la Déclaration du Millénaire comme étant la base des actions et partenariats à venir. Le PNUE contribuera de la manière suivante aux actions menées : a) évaluations, alerte rapide et suivi, dont l'évaluation des écosystèmes et l'évaluation des ressources en eau à l'échelle mondiale sont des exemples; b) renforcement des capacités grâce, par exemple, aux centres de coordination créés pour *l'Avenir de l'environnement mondial*; c) technologie et transfert de technologie grâce à la promotion de techniques de production moins polluantes et des technologies de l'eau; d) santé et environnement; e) environnement et santé alimentaire, notamment les questions liées aux organismes génétiquement modifiés et aux biotechnologies; f) mondialisation et échanges; g) diversité (pas seulement la diversité biologique, mais aussi la diversité des valeurs culturelles et spirituelles, qui est un préalable à la réalisation des objectifs liés à la mondialisation); h) urbanisation, en collaboration étroite avec Habitat; i) énergie (à la fois du côté demande (par exemple, technologie moins polluante) et du côté offre (par exemple, réseau mondial de centres de promotion des énergies renouvelables); j) mise en oeuvre et nécessité de garantir l'interaction entre le PNUE et la société civile et le secteur privé.

32. Le Vice-Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) considère que le principal objectif du Sommet est de faire en sorte que

la réduction de la pauvreté rurale redevienne une action prioritaire et de lui donner un nouveau souffle. Il a noté qu'un tel objectif pouvait être atteint si on réclamait de nouveaux investissements qui donnent aux populations rurales pauvres les moyens de prendre l'initiative dans la lutte contre la pauvreté. Les engagements pris lors du Sommet pourraient notamment contribuer à : a) renforcer les capacités des pauvres des zones rurales et de leurs organisations et promouvoir leur accès à des ressources naturelles productives, à des technologies, à des ressources et marchés financiers; b) éliminer les inégalités entre les sexes; c) encourager les partenariats entre de multiples parties prenantes à tous les niveaux; d) renforcer les institutions créées en vertu des conventions environnementales internationales; e) répondre à la nécessité de mettre en place un cadre plus efficace pour la diffusion des enseignements dégagés.

33. Le Vice-Président du FIDA a analysé deux contributions que son organisme pouvait apporter au Sommet : a) investir directement dans une agriculture et un développement rural durables, compte tenu de l'avantage comparatif unique dont le FIDA dispose en ce qui concerne le travail en partenariat avec les pauvres des zones rurales dans la recherche de solutions aux questions d'environnement et de pauvreté, et de sa capacité à mobiliser des ressources; b) servir de catalyseur pour des progrès dépassant la portée de ses projets et programmes, en diffusant de manière efficace, auprès d'autres partenaires du développement, ses connaissances et les enseignements tirés de son expérience; mener des activités de plaidoyer sur des questions critiques pour les pauvres des zones rurales; appuyer les actions de renforcement des capacités des organisations de pauvres dans les zones rurales afin de plaider en leur faveur; maintenir des partenariats dynamiques avec la société civile, les gouvernements et les organismes intergouvernementaux.

34. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a insisté sur les principaux objectifs d'Action 21, qui demeurent les suivants : veiller à ce que le montant des ressources consacrées au développement humain soit à la hauteur des chiffres de population; venir à bout de la misère; faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. Le FNUAP a retenu quatre domaines prioritaires : eau potable, élimination de la pauvreté, égalité entre les sexes et

émancipation des femmes. Elle a souligné que l'accroissement de la population, qui concernait aujourd'hui les pays les plus pauvres, touchait en fait le monde entier et qu'il était donc nécessaire d'y apporter une solution mondiale. Elle a mis l'accent sur le fait que la communauté internationale reconnaissait les liens entre l'élimination de la pauvreté, la promotion de la santé en matière de procréation, la garantie de l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement et qu'elle devrait continuer à consolider les progrès accomplis dans ces domaines. La Directrice exécutive du FNUAP a conclu en disant que son organisme contribuerait au Sommet en faisant profiter les autres de l'expérience que le Fonds a acquise dans la manière d'aider les pays à intégrer les questions de population à leurs politiques de développement.

35. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification a souligné que les principaux enjeux du Sommet étaient les suivants : éliminer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire et encourager le développement durable dans les terres non irriguées.

36. Il a noté que les progrès dans l'application de la Convention, qui a été adoptée en 1994 et est entrée en vigueur en 1996, avaient été freinés par un financement insuffisant. Contrairement aux autres conventions découlant de la CNUED, l'accord sur la désertification manque d'un mécanisme de financement multilatéral fiable. Cependant, il est ressorti dernièrement du Conseil du FEM que la dégradation des sols (déboisement et désertification) serait désormais un des domaines d'intervention du FEM. Une décision finale à ce sujet devrait être prise à l'Assemblée du FEM, qui doit se tenir en octobre 2002. Le Secrétaire exécutif a cependant souligné que le Sommet était une occasion unique de lancer la mise en oeuvre de la Convention et d'examiner sans retard les questions d'appui financier et de renforcement des capacités.

37. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a souligné que la diversité biologique était le fondement du développement durable dans de nombreux domaines, notamment les suivants : sécurité alimentaire, stabilité du climat, filtration des eaux, conservation des sols et santé des populations. Malgré les nombreux succès enregistrés dans l'application de la Convention, la diversité biologique continue de s'amenuiser à un rythme alarmant, en raison des activités et des besoins humains

qui ne cessent de croître, et de la transition d'un régime de dépréciation à une gestion non déprédatrice qui ne s'est pas encore produite.

38. Du point de vue de la Convention, l'un des principaux enjeux du Sommet consiste à envoyer un signe politique clair selon lequel la réalisation des objectifs de la Convention est une condition préalable du développement durable. La communauté internationale doit réaffirmer son attachement à la Convention, qui est un mécanisme mondial efficace susceptible de consolider et de renforcer l'action menée dans le cadre des accords et programmes régionaux et internationaux liés à la diversité biologique.

39. La Conférence des Parties à la Convention, qui doit tenir sa sixième session en avril 2002, préparera un message à l'intention des participants au Sommet. Les principales réalisations que la Convention a à son actif sont les suivantes : a) adoption du Protocole de Cartagena sur la biosécurité; b) élaboration des lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages; c) mise au point d'une démarche orientée sur l'écosystème et mise en oeuvre progressive de celle-ci dans différents domaines d'intervention du programme; d) processus concernant les populations autochtones et les collectivités locales; e) promotion de la coopération et des synergies entre les organismes dans une vaste gamme de questions. La Convention a travaillé en étroite collaboration avec le FEM, qui a investi 1,2 milliard de dollars environ au cours des neuf dernières années et mobilisé 2 autres milliards.

40. Le Directeur général du FEM a présenté l'opinion de son organisation concernant les enjeux du Sommet et les enseignements tirés depuis la CNUED. Il a affirmé que le programme Action 21 demeurerait un schéma directeur valable pour le développement, mais qu'à l'avenir, l'action devrait être ciblée principalement sur les domaines thématiques tels que l'énergie, l'eau et les forêts et les questions intersectorielles de renforcement des capacités et de financement.

41. Un des enseignements tirés depuis la CNUED est que le portefeuille de projets de 15 milliards de dollars du FEM ne lui permet pas de répondre aux exigences du développement durable. Il faut l'augmenter et y faire participer davantage de partenaires, afin de pouvoir reproduire des expériences réussies. Sachant

que les décisions qui se prennent au niveau ministériel sont déterminantes dans l'allocation de ressources supplémentaires, le FEM organise, avant le Sommet, une série de tables rondes ministérielles sur la question du financement. Enfin, il a informé les délégués que pour la troisième reconstitution des ressources du FEM, des ressources supplémentaires étaient allouées à deux nouveaux domaines d'intervention : la dégradation des terres et les polluants organiques persistants. Les projets visant à enrayer la dégradation des terres viendront appuyer les activités menées en vertu de la Convention sur la lutte contre la désertification.

42. Le Vice-Président de la Banque mondiale a noté que la mondialisation pouvait certes constituer un apport majeur pour le développement durable, mais que ses fruits devaient être partagés de manière plus équitable. Certaines tendances actuelles font qu'il sera particulièrement difficile, à l'avenir, de progresser sur la voie du développement durable, notamment la hausse prévisible de la demande alimentaire, due à l'accroissement de la population, et la poursuite de la dégradation des forêts, des terres et des ressources en eau, ainsi que la demande énergétique croissante dans les pays en développement. La Banque mondiale a confirmé son engagement en Afrique, où le développement durable est menacé par la dégradation des ressources naturelles et par le VIH/sida en particulier.

43. La Banque mondiale, dont la réduction de la pauvreté est le principal objectif, s'est engagée à agir pour réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Elle adhère au principe selon lequel les pays doivent avoir la maîtrise des stratégies de développement et au renforcement des partenariats entre les gouvernements, les donateurs et la société civile. Avec ses partenaires, elle continuera à participer aux débats concernant le financement du développement; appuiera une reconstitution substantielle des ressources du FEM; s'attaquera à la question de la réduction de la dette; accordera un rang de priorité élevé aux questions des échanges.

E. Résumé du débat général

44. Les pays ont réaffirmé leur attachement aux résultats de la CNUED et confirmé la validité et la pertinence d'Action 21 et des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le

développement. La plupart des délégations ont souligné que le but du Sommet n'était pas de renégocier Action 21 mais de redonner vigueur à la volonté politique d'en assurer la pleine application. Plusieurs pays ont accordé une attention particulière à certains principes de la Déclaration, tels que le principe des responsabilités communes mais différenciées, le principe de précaution et le principe pollueur payeur. Il a été souligné qu'il importait de reconnaître que les pays ne pourraient se développer durablement qu'en fonction de leurs capacités respectives. De très nombreux pays se sont félicités que le Secrétaire général ait axé son rapport sur l'accélération de l'application d'Action 21, qui avait pris du retard, et qu'il ait proposé des mesures concrètes en ce sens. Ils ont souligné que l'accélération qu'il préconisait nécessiterait des ressources financières supplémentaires, un transfert de technologies, le renforcement des capacités et l'élargissement de l'accès aux marchés, impératifs prioritaires pour les pays en développement.

45. Un certain nombre de pays ont avancé l'idée d'une « donne mondiale », qui pourrait servir de cadre théorique au Sommet. Cette donne se présenterait comme un ensemble de mesures équilibrées qui tiendraient compte des intérêts des pays développés et des pays en développement et des trois piliers du développement durable. Elle aurait pour objectif d'accélérer l'application d'Action 21 en proposant des solutions aux problèmes que posent les relations Nord-Sud et en contribuant à éliminer la pauvreté et à instaurer des modes de production et de consommation durables. Un certain nombre de pays ont demandé des précisions sur le contenu de cette proposition avant de faire des observations à son sujet.

46. Pour de nombreux pays, les 10 années qui s'étaient écoulées depuis la CNUED avaient été caractérisées par une plus grande sensibilisation du public aux problèmes écologiques mondiaux, une participation accrue de la société civile à la vie publique dans la plupart des pays et des progrès décisifs du droit international. Pour certains, la large acceptation de la notion de développement durable par les gouvernements, les milieux industriels et la société civile était un acquis important.

47. Malheureusement, les progrès de l'application d'Action 21 avaient été inégaux et, selon de nombreux pays en développement, les pays développés ne s'étaient pas acquittés des engagements qu'ils avaient

pris à la CNUED. De ce fait, la situation économique de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, s'était détériorée, ce qui avait eu pour effet d'accroître considérablement la pauvreté et les inégalités, de compromettre davantage la santé publique, d'accélérer la perte de diversité biologique, d'intensifier la désertification et de favoriser une utilisation non durable des ressources naturelles et une vulnérabilité croissante aux catastrophes naturelles.

48. De nombreux pays ont souligné que la paix, la sécurité et la stabilité étaient des conditions préalables au développement durable et que l'absence de paix et de stabilité entravait gravement la réalisation du développement durable dans de nombreux pays et régions.

49. De nombreux pays se sont déclarés préoccupés face à la mondialisation, qui s'était considérablement accélérée depuis la CNUED. Il a été fait état des incidences potentielles du phénomène sur le développement durable, qui, selon de nombreux pays, pouvaient favoriser aussi bien qu'entraver le développement durable. Une délégation s'est par ailleurs référée à l'observation faite par le Secrétaire général dans l'allocation qu'il a prononcée le 4 février 2002 devant le Forum économique mondial, selon laquelle la mondialisation, loin d'être la cause de la pauvreté et d'autres fléaux, était leur meilleur antidote.

50. D'autres pays ont dit craindre cependant que la mondialisation n'ait pour effet de marginaliser les pays en développement et de déstabiliser le système économique et financier international. De nombreux pays en développement ont souligné l'extrême vulnérabilité de leur économie aux fluctuations de l'économie mondiale et l'incapacité dans laquelle ils se trouvent de tirer parti des avantages de la mondialisation dans des conditions d'égalité. Du fait de la dynamique de la mondialisation, de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, étaient de moins en moins intégrés à l'économie mondiale. Période sans précédent d'augmentation de la productivité et d'accumulation du capital, la dernière décennie n'en avait pas moins vu les rangs des plus pauvres se grossir de 100 millions de personnes chaque année.

51. Certains pays ont souligné qu'en rendant les flux de capitaux à court terme plus volatiles sur les marchés financiers mondiaux et en élargissant la fracture numérique, la mondialisation avait été source de

nouvelles tensions sur la scène internationale. Elle avait également accru les possibilités d'un antagonisme violent entre les valeurs et cultures traditionnelles et les nouvelles.

52. Selon plusieurs pays, la plupart des pays en développement qui s'en étaient remis à la main invisible du marché n'avaient quasiment rien retiré de cette politique. En ouvrant leur économie à l'extérieur, de nombreux petits États insulaires en développement, par exemple, avaient exposé leurs entreprises commerciales et industrielles à la concurrence de sociétés multinationales beaucoup mieux armées et beaucoup mieux financées et de ce fait, voyaient fondre ou avaient vu fondre une bonne partie de leur secteur privé, ainsi que des emplois et contributions qu'il apportait au développement économique national.

53. Il a été avancé que la volonté de certains pays développés de renforcer les obstacles commerciaux non tarifaires, notamment en faisant du protectionnisme environnemental et en continuant à subventionner des exportations non productives, était inquiétante parce qu'elle perpétuait les termes de l'échange défavorables des pays en développement. Il a été également avancé que la mondialisation, au lieu d'aider à élargir l'accès aux marchés des produits de base agricoles des pays en développement, avait créé de nouveaux obstacles commerciaux et maintenu les prix des produits de base à un faible niveau, compromettant ainsi la production agricole et décourageant le développement industriel, et avait aggravé la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

54. De nombreux pays ont souligné que la difficulté pour la communauté internationale était de faire en sorte que la mondialisation ne se fasse pas au détriment de l'équité et du développement. À cette fin, il fallait qu'elle soit plus ouverte à tous, c'est-à-dire surtout qu'elle permette aux pays en développement de s'intégrer dans l'économie mondiale et de retirer des avantages équitables de cette intégration. La Déclaration ministérielle de Doha offrait la possibilité à l'Organisation mondiale du commerce de faire davantage en sorte que la mondialisation favorise le développement durable de tous les pays.

55. Pour certains pays, le Sommet devait permettre à terme de trouver des moyens efficaces de répartir équitablement les avantages de la mondialisation et de neutraliser les effets négatifs de celle-ci sur la

croissance économique des pays en développement et des pays en transition. Plusieurs participants ont estimé qu'il y avait lieu de protéger l'économie des pays en développement au moment où ces pays se préparaient à libéraliser leur commerce.

56. De nombreux pays ont fait observer que la réalisation du développement durable avait continué à se heurter à beaucoup d'obstacles depuis la CNUED. L'extrême pauvreté, la dégradation de l'environnement, le sous-développement, des modes de production et de consommation non durables et l'inégalité de la répartition des revenus étaient toujours d'actualité. Plus de 1,1 milliard de personnes, dont la plupart vivaient dans les zones rurales des pays en développement, continuaient de vivre dans la pauvreté absolue, les femmes et les groupes marginalisés étant particulièrement touchés par le phénomène. Près de la moitié de la population des pays d'Afrique et d'Asie du Sud vivait dans la pauvreté.

57. L'exode rural s'était beaucoup intensifié au cours des années 90, ce qui avait eu pour effet d'augmenter la population des établissements humains pauvres non durables. Pour la plupart improvisés et sans caractère licite, ces établissements se trouvaient dans des endroits dangereux et ne bénéficiaient pas de services municipaux de base (en matière d'adduction d'eau, d'assainissement, de transports publics, d'enseignement et de santé). Ils trouvaient souvent leur origine dans une planification urbaine inadéquate, l'absence d'investissement dans les infrastructures, la spéculation immobilière et l'indifférence aux besoins des pauvres. Il a été souligné que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ONU s'étaient engagés dans la Déclaration du Millénaire, au titre de l'initiative « Des villes sans bidonvilles », à améliorer sensiblement d'ici à 2020 les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles, ce qui exigeait l'adoption de mesures à de nombreux niveaux. Il a été également relevé que pour améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles, il fallait d'urgence élargir l'accès à des logements décents, à l'eau potable, à des moyens d'assainissement et à des services sanitaires et éducatifs et qu'à long terme, il fallait mieux planifier le développement des villes et prêter davantage attention aux droits fonciers et aux infrastructures urbaines.

58. Il a été noté que la situation sanitaire s'était généralement améliorée dans de nombreux pays au cours des années 90, ce qui s'était marqué par

l'augmentation de la longévité et le recul de la mortalité infantile. Cependant, les problèmes de santé continuaient d'entraver gravement le développement de nombreux pays en développement. La contamination des ressources en eau, l'insuffisance de ces ressources et des moyens d'assainissement, la grave pollution de l'air dans les logements résultant de l'utilisation des combustibles traditionnels, le paludisme, la tuberculose et diverses maladies infectieuses et parasitaires, ainsi que l'insuffisance en nombre des services de santé de la procréation, entraînaient de nombreux décès et de nombreuses maladies. Certains pays ont relevé qu'en Afrique, l'épidémie de sida avait décimé les jeunes adultes, ce qui avait eu pour effet de réduire dramatiquement l'espérance de vie et de créer d'énormes obstacles au développement économique et social. Parallèlement, dans les pays développés et certains pays en développement, les maladies découlant de régimes alimentaires inadaptés, de modes de vie sédentaires et de l'obésité étaient devenues plus fréquentes.

59. Un certain nombre de pays ont indiqué qu'ils étaient parvenus à élargir l'accès à l'éducation, y compris l'éducation secondaire. Il a été noté que le taux de scolarisation nette dans l'enseignement primaire s'était considérablement accru au cours des 10 dernières années dans l'ensemble des pays en développement mais que plus de 113 millions d'enfants d'âge scolaire de ces pays ne recevaient toujours pas d'éducation scolaire de base. De même, le nombre d'enfants qui ne fréquentaient pas l'école avait généralement diminué mais l'écart entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles dans les enseignements primaire et secondaire persistait dans de nombreuses régions, et les filles restaient désavantagées. Les inégalités dans le domaine de l'éducation, qui résultaient de facteurs tels que les revenus, le sexe, les handicaps, l'ethnicité et le fait d'habiter à la campagne ou à la ville, s'estompaient lentement.

60. Plusieurs pays ont souligné que le rôle de l'éducation dans le développement durable était capital. L'éducation, la sensibilisation et la création d'une culture du développement durable ont été considérées par la plupart des pays comme de bons moyens, pour le public et la société civile, d'atteindre les objectifs du développement durable. L'éducation, en particulier, favorisait largement la pleine participation des femmes et des filles à la vie sociale. Il

y avait lieu de redoubler d'efforts pour faire progresser l'éducation scolaire et non scolaire et la sensibilisation, et ce dès la petite enfance, en particulier en ce qui concernait les filles. Enfin, il y avait lieu de redoubler d'efforts pour promouvoir l'éducation et le développement durable, non seulement aux niveaux local et national mais aussi au niveau international, dans le cadre de la coopération.

61. La plupart des pays ont convenu que l'élimination de la pauvreté, telle qu'elle se manifestait notamment par l'absence de revenus, la faim, l'analphabétisme et un mauvais état de santé, était indispensable à la réalisation du développement durable et des autres objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté, tels qu'ils avaient été mesurés à l'aune des objectifs de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire étaient lents, ce qui exigeait des pays développés et des pays en développement, – c'est-à-dire de leurs sociétés civiles, de leurs gouvernements et de leurs milieux d'affaires – qu'ils se concertent et prennent des mesures cohérentes. Venir à bout de la pauvreté et créer des moyens de subsistance durables exigeait une économie en expansion, qui offre de nouvelles possibilités aux pauvres, notamment en matière d'emploi. Il y avait lieu de renforcer les moyens d'action des pauvres, en particulier les femmes, afin qu'ils puissent influencer sur les politiques, processus et institutions qui orientaient leur vie. Les personnes en situation de pauvreté avaient également besoin d'accéder aux services, notamment éducatifs et sanitaires, et à des ressources telles que la terre, l'eau et l'énergie durable.

62. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté avait beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années mais aux yeux de nombreux observateurs, les modes de consommation et de production étaient restés quasiment inchangés dans les pays développés. De même, comme certaines délégations l'ont relevé, l'accroissement des rendements énergétiques enregistrés dans les pays développés avait été plus que compensé par l'augmentation du volume des biens et services consommés et jetés.

63. Le développement durable, qui était parfois essentiellement financé par des ressources nationales, devait être également financé par des ressources commerciales et des ressources financières extérieures, notamment les investissements étrangers directs et

l'aide publique au développement (APD). Les pays en développement, en particulier, ont souligné que le non-respect, par la communauté internationale, des engagements qu'elle avait pris à la CNUED concernant le commerce, les investissements, le financement et le transfert de technologies avait largement entravé l'application des recommandations de la Conférence. À ce jour, seuls cinq pays membres de l'ONU avaient atteint l'objectif tendant à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD et trop souvent, les politiques d'aide au développement n'avaient pas été cohérentes ni respectueuses des besoins à long terme des populations et des objectifs de développement durable. Le lourd fardeau que représentaient la dette extérieure et la diminution de l'APD avait limité la capacité de nombreux pays en développement d'attirer des investissements et d'appliquer des politiques de développement durable. Les investissements directs étrangers avaient augmenté rapidement au cours des années 90 mais s'étaient concentrés dans un petit nombre de pays.

64. Les pays en développement, en particulier ceux qui étaient tributaires de leurs exportations de produits de base, ont rappelé qu'ils avaient pâti de la détérioration de leurs termes de l'échange. Les obstacles commerciaux et l'impossibilité d'accéder aux marchés les empêchaient de participer pleinement au commerce mondial et donc de progresser sur la voie du développement durable.

65. Le non-respect, par la communauté internationale, de ses engagements relatifs au transfert de technologies écologiquement rationnelles et au partage équitable des avantages des technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, a été relevé par de nombreux pays, qui ont estimé que le principal enseignement à en tirer était que les marchés ne pouvaient à eux seuls assurer la diffusion des technologies et qu'il fallait donc faire en sorte que les pays en développement bénéficient réellement des innovations technologiques, notamment en leur fournissant des techniques écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles.

66. Plusieurs participants ont fait observer que la faim et l'insécurité alimentaire touchaient environ 815 millions de personnes dans le monde et restaient donc de véritables fléaux. Constatant qu'il était nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour y remédier, les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial de l'alimentation organisé en 1996 par la FAO

s'étaient fixé un objectif minimal consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des personnes qui souffraient de malnutrition dans le monde, objectif qui a été réaffirmé au Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000 pendant la cinquante-cinquième Assemblée générale des Nations Unies. Les tendances récemment observées montraient cependant que les progrès accomplis en ce sens étaient insuffisants et qu'il était probable que l'objectif ne serait pas atteint. Une conférence quinquennale d'examen qui se tiendrait à Rome en juin 2002 aurait pour mandat d'examiner les moyens d'éliminer les obstacles à sa réalisation.

67. La notion d'agriculture et de développement rural durable bénéficiait d'un appui croissant depuis 1992 parce que la nécessité de s'attaquer de manière intégrée aux problèmes de la faim, de la pauvreté et du développement rural apparaissait désormais clairement. Le principal objectif découlant de cette notion consistait à accroître durablement la production alimentaire de manière à améliorer la sécurité alimentaire. C'était dans cette optique que l'on avait intensifié la lutte contre la dégradation des terres agricoles et élaboré des accords internationaux tels que la Convention contre la désertification et que la FAO, le Fonds international de développement agricole et d'autres organisations internationales et régionales avaient pris certaines initiatives.

68. Considérant que la plupart des pauvres vivaient dans les zones rurales et qu'il était urgent de renforcer sensiblement la sécurité alimentaire d'une population mondiale dont le chiffre ne cessait de croître, de nombreux pays ont demandé que l'on prenne d'urgence des mesures pour inverser la tendance des ressources humaines et financières consacrées au développement rural et à la gestion intégrée des terres à diminuer. Il y avait lieu d'instaurer de nouveaux partenariats entre les administrations publiques à tous les niveaux et les parties prenantes, notamment les agriculteurs, les scientifiques, les enseignants, les jeunes et les ONG, pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification. Il a été proposé de considérer la Convention contre la désertification comme une convention allant dans le sens du développement durable et donc comme un instrument d'une importance cruciale pour le règlement des grands problèmes relatifs à la question. La synergie entre la Convention et les conventions découlant de la CNUED serait utile aux fins de leur application.

69. Il a été observé que la part de l'aide au développement consacrée au secteur agricole ne cessait de diminuer. Dans le même ordre d'idées, on a fait valoir que les ressources nécessaires pour éliminer la faim étaient moins importantes que ses coûts humains et économiques, notamment en matière de santé, de productivité et de croissance économique.

70. Plusieurs délégations ont fait état des effets négatifs, sur la production agricole et la sécurité alimentaire, des obstacles au commerce agricole, en particulier à celui des produits de base, et ont convenu d'assurer aux exportations des pays en développement un accès plus large aux marchés des pays développés. Une autre a fait état des répercussions néfastes de l'augmentation des cultures illicites sur sa sécurité alimentaire.

71. Un certain nombre de pays ont souligné que les grands écosystèmes indispensables à la survie de l'espèce humaine, tels que les forêts, les systèmes d'eau douce, les habitats marins côtiers, les herbages et les terres agricoles, étaient tous exploités au maximum. Les modes de consommation et de production non durables, la valorisation excessive des intérêts économiques à court terme, la pression démographique et la pauvreté mettaient ces écosystèmes à rude épreuve. Au niveau régional, les activités humaines menaçaient la diversité biologique en perturbant la vie animale et végétale, en faisant disparaître certaines espèces et en morcelant les habitats.

72. Plusieurs pays ont relevé que les mesures prises dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de nombreux autres accords environnementaux avaient été renforcées. Il a en outre été noté que c'était sous les auspices de la Convention que le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques avait été conclu en 2000. Certains pays ont fait valoir qu'ils avaient élaboré une stratégie nationale de préservation de la diversité biologique conformément à la Convention. D'autres ont rappelé que dans certains cas, on était parvenu à stopper la dégradation des forêts, à nettoyer des rivières et à protéger des écosystèmes fragiles, et que certaines organisations régionales avaient mis au point des stratégies régionales de protection de la diversité biologique.

73. De nombreux participants ont souligné le lien étroit qui existe entre la dégradation des terres – notamment la désertification –, la pauvreté et la faim.

La dégradation des terres entraînait une détérioration de la qualité des sols qui avait des incidences désastreuses sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions de personnes, en particulier en Afrique. La dégradation des terres agricoles et la moindre fertilité des sols continuaient de compromettre gravement la sécurité alimentaire et le développement durable, en particulier dans les pays en développement. L'accroissement de la population mondiale, l'accélération de l'urbanisation et la quête de plus en plus fiévreuse de ressources insuffisantes (qui étaient à l'origine de la déforestation et de l'érosion et de l'appauvrissement des sols) en accentuaient les effets néfastes.

74. La notion de gestion intégrée des terres, qui établissait un lien entre l'agriculture, le développement rural, l'utilisation et la conservation de l'eau, la dégradation et l'appauvrissement des sols, l'extraction minière et les catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, glissements de terrain, etc.) était désormais considérée par de nombreux pays comme un élément déterminant de la lutte contre la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire en milieu rural et urbain. L'application des chapitres d'Action 21 consacrés à la terre avait pour effet de rapprocher les protagonistes des secteurs concernés, qui travaillaient avec les administrations locales et nationales et avec les organisations internationales concernées.

75. La Convention contre la désertification, adoptée en 1994 et entrée en vigueur en décembre 1996 dans le sillage de la CNUED, a été considérée comme l'un de ses résultats importants mais de nombreuses délégations ont relevé avec inquiétude qu'elle était la seule convention découlant de la Conférence à ne pas être dotée d'un mécanisme de financement. L'absence de financement adéquat entravait son application, en particulier celle de la cinquantaine de programmes d'action nationaux élaborés dans un grand nombre des pays les plus touchés. Les délégations se sont félicitées de la proposition récente du Fonds mondial pour l'environnement tendant à ranger la lutte contre la dégradation des terres parmi ses domaines de financement prioritaires et ont instamment demandé à tous les États d'en appuyer l'adoption lorsqu'elle serait soumise à l'Assemblée du Fonds en octobre 2002. De nombreuses délégations ont demandé que l'on procède pour la troisième fois à une reconstitution substantielle du Fonds.

76. Il a été mentionné que les forêts naturelles de la planète continuaient à être abattues à des fins agricoles et autres à un rythme rapide. On estimait que plus de 14 millions d'hectares de forêts avaient ainsi disparu tous les ans au cours des années 90, surtout dans les pays en développement tropicaux. Il y avait bien eu une augmentation de la superficie des zones forestières dans certains pays développés et en développement, due au fait que la forêt naturelle avait repoussé sur des terres agricoles abandonnées et que des forêts avaient été plantées au rythme d'environ 5 millions d'hectares par an, mais cette augmentation n'avait que partiellement compensé la déforestation survenue dans d'autres zones, ce qui expliquait qu'il y avait eu une diminution nette de la superficie des zones forestières dans le monde d'environ 9 millions d'hectares par an. Les taux de déforestation nets avaient été particulièrement élevés en Afrique et en Amérique du Sud. En Asie, les plantations de forêts avaient sensiblement compensé la déforestation.

77. Plusieurs délégations ont demandé à la communauté internationale d'appuyer la mise en oeuvre du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. La participation des pays les moins avancés au Forum a été jugée importante. Il allait falloir mettre l'accent sur la régénération des terres dégradées ainsi que sur la recherche des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il y aurait lieu également que les organisations internationales et les secrétariats des instruments internationaux coopèrent dans le cadre du Partenariat sur les forêts. Plusieurs délégations ont par ailleurs demandé que l'on mette au point un cadre juridique international sur les forêts. Une délégation a également fait valoir qu'il était nécessaire de mettre un terme aux atteintes à la réglementation sur les forêts, notamment à l'abattage illégal des arbres.

78. Plusieurs délégations ont avancé que le développement durable des montagnes pouvait servir de modèle à une approche générale de la protection et de la gestion durable des cadres de vie. L'année 2002, qui avait été proclamée Année internationale des montagnes, pouvait offrir de nouvelles possibilités d'approfondir la recherche scientifique sur les montagnes, en particulier d'étudier les liens entre les changements climatiques, l'énergie et les ressources en eau. Plusieurs délégations ont demandé instamment que la mise en valeur durable des montagnes fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour du

Sommet, compte tenu de son importance pour le développement durable. Il a été également proposé que le Sommet mette au point des initiatives dans ce domaine. En octobre 2002, le sommet sur les montagnes qui se tiendrait à Bishkek (Kirghizistan) ferait la synthèse des résultats de l'Année internationale des montagnes et des conclusions du Sommet mondial pour le développement social.

79. Il a été noté que le développement de l'irrigation à des fins agricoles et l'augmentation de la demande d'eau des entreprises industrielles et des municipalités avait obligé de nombreux pays à ponctionner plus largement leurs ressources en eau douce au cours des 10 dernières années. Les zones où l'eau se faisait plus rare s'étendaient, en particulier en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Il a été estimé qu'au cours des 20 prochaines années, la quantité d'eau requise pour produire les aliments nécessaires à la population croissante des pays en développement devrait augmenter de 17 % et que la quantité totale d'eau utilisée augmenterait de 40 %. Un tiers des pays qui se trouvaient dans les régions du monde où la quantité d'eau disponible posait problème devraient faire face à une pénurie d'eau au XXI^e siècle.

80. Il a été avancé que si l'eau continuait à se faire de plus en plus rare, elle risquait de devenir une source de conflit entre les populations. Cependant, le partage de l'eau était un aspect important de l'entraide dans de nombreuses cultures et faisait actuellement l'objet de nombreuses initiatives régionales. La communauté internationale se devait d'apporter un appui politique, technique et financier à ces initiatives.

81. Plusieurs pays ont fait valoir qu'ils s'efforçaient de mettre au point des plans d'aménagement intégré des bassins versants et étaient parvenus dans une certaine mesure à stopper la dégradation des forêts et à nettoyer certaines rivières, à protéger des écosystèmes fragiles et à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux. Un pays a indiqué qu'il avait révisé sa politique et sa stratégie intégrée de gestion de ressources en eau et facilité la participation du secteur privé et des communautés locales à la gestion de l'eau. Un autre a déclaré qu'il avait ouvert à une large proportion de sa population l'accès à l'eau potable et aux moyens d'assainissement, amélioré la gestion des ressources en eau et augmenté le nombre des zones protégées, un troisième faisant observer que sa population rurale, en assurant la conservation des

bassins versants, avait contribué à faire diminuer le nombre des inondations et des glissements de terrain.

82. Plusieurs délégations ont fermement rappelé l'importance de l'objectif tendant à faire diminuer de moitié d'ici à 2015 le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau douce, formulé dans la Déclaration du Millénaire, considérant qu'il constituait un élément important de la lutte contre la pauvreté. Elles se sont également déclarées favorables à la poursuite de l'objectif complémentaire consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des personnes qui n'ont pas accès à des moyens d'assainissement, formulé à la Conférence internationale sur l'eau douce tenue à Bonn en décembre 2001. Le Sommet devrait recommander l'adoption de mesures concrètes dont l'application serait assujettie à un calendrier bien défini, aux fins des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment la création de mécanismes de financement et de transfert de technologie.

83. Quelques pays ont souligné l'importance des questions sexospécifiques et de la participation des parties prenantes à la réalisation des objectifs susmentionnés et, citant les recommandations de la Conférence de Bonn, ont demandé aux gouvernements et aux parties prenantes de s'engager à améliorer les règles de fonctionnement des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, à mobiliser les ressources financières nécessaires pour les infrastructures et les services et à créer des partenariats pour renforcer les capacités et favoriser un partage des technologies et des connaissances.

84. Il a été avancé que c'était au niveau régional qu'il valait mieux s'occuper des questions relatives à l'eau et que les initiatives prises en ce sens devaient être conformes aux accords en vigueur entre les États riverains de cours d'eau transfrontières et viser à être suivies d'un maximum d'effet en amont et en aval des cours d'eau et contribuer à mettre en valeur les ressources en eau et à protéger la qualité de l'eau dans tous les États riverains. Un autre pays a déclaré qu'il n'était pas disposé à outrepasser les textes relatifs à l'eau adoptés à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la sixième session de la Commission du développement durable.

85. D'autres pays ont demandé à la communauté internationale d'appuyer les initiatives de coopération régionale que certains États avaient prises touchant les cours d'eau internationaux. Il y avait lieu de mettre au

point des modalités d'action bilatérales et régionales novatrices pour traiter de la question et les accords y relatifs devaient être conformes aux principes du droit international et aux conventions. Les grands projets d'infrastructure, notamment la construction de barrages, devaient être arrêtés en consultation avec tous les États riverains et il fallait viser à réduire au minimum leurs effets potentiels négatifs. Certaines délégations ont souligné le caractère impératif de la coopération multilatérale en matière de gestion durable des ressources naturelles, notamment des ressources foncières et des ressources en eau.

86. Il a été noté avec intérêt que, depuis la tenue à Rio en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), un certain nombre de conventions et d'accords internationaux et régionaux relatifs aux mers et aux océans destinés à faire date avaient été adoptés et que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres traités juridiquement contraignants étaient entrés en vigueur. Plus récemment, en décembre 2001, l'accord sur les stocks de poissons était également entré en vigueur. La Conférence de Reykjavik pour une gestion responsable des pêches au niveau des écosystèmes avait fait avancer le débat sur la question, tout comme diverses initiatives lancées par la FAO. La Déclaration ministérielle de Doha de l'OMC et les dispositions relatives à la suppression des subventions pernicieuses au secteur des pêches avaient été accueillies favorablement. On disposait désormais de données scientifiques, plus nombreuses et de meilleure qualité sur les mers et les océans, même si l'appui apporté aux activités de surveillance et d'évaluation demeurait insuffisant. La coopération régionale et sous-régionale avait été renforcée et avait donné de bons résultats. La coopération et la coordination internationales des questions relatives aux océans avaient été facilitées par la mise en place, en 1999 par l'Assemblée générale, d'un processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, conformément à la décision 7/1 de la Commission du développement durable.

87. Nombre de participants ont indiqué que la communauté internationale se devait d'accorder une plus grande attention aux océans, qui étaient d'une importance capitale pour le développement humain, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Certains ont montré un intérêt particulier pour la protection et la gestion durable des pêches, et d'autres

se sont attachés aux littoraux et à l'aménagement des zones côtières. D'autres encore ont mentionné l'importance fondamentale de la navigation pour le développement mondial et la sécurité maritime.

88. Les petits États insulaires en développement ont prié instamment la communauté internationale de réaffirmer son attachement au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté en 1994, et lui ont demandé de contribuer, en 2004, à l'examen décennal d'ensemble de sa mise en oeuvre. Il a été noté que le Programme d'action avait été examiné lors de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1999. Les efforts considérables fournis par les petits États insulaires en développement ont été salués, mais il est ressorti de l'évaluation globale que la situation n'avait guère évolué. L'évaluation, mettant l'accent sur cette question, avait permis de cerner les six grands domaines prioritaires suivants : changements climatiques, catastrophes naturelles et écologiques, ressources en eau douce, ressources côtières et marines, énergie et tourisme. Depuis lors, de récentes études avaient révélé que la qualité de l'environnement n'avait cessé de se dégrader dans les petits États insulaires en développement, toutes régions confondues.

89. Plusieurs participants ont estimé que le rapport du Secrétaire général n'accordait pas une place suffisante aux océans et aux questions touchant les petits États insulaires en développement, et nombreux ont été ceux qui ont appelé instamment à faire des océans, des littoraux et des îles le thème central du Sommet. Certains pays ont souhaité que s'instaure, lors des travaux préparatoires du Sommet, un dialogue interactif consacré aux océans et aux îles, permettant de mettre au point des initiatives d'application mondiale, et l'un des participants a suggéré que l'on consacre le temps nécessaire à un examen spécifique des questions relatives aux océans.

90. Les orateurs ont souligné qu'il convenait d'adopter une approche intégrée de la gestion des zones marines et côtières, ainsi que l'avait recommandé la Commission du développement durable lorsqu'elle avait examiné la question des océans à sa septième session, et noté avec préoccupation qu'aussi bien les gouvernements que les organismes internationaux optaient souvent pour une approche fragmentaire des questions sectorielles. Les océans devaient être considérés de façon globale et non

comme une question intersectorielle. Quelque 80 % de la pollution marine provenant d'activités terrestres, de nombreux participants ont demandé instamment que le Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres, lancé en 1995, soit réellement appliqué, comme prévu dans la Déclaration de Montréal.

91. Il était indispensable de disposer d'informations et de données d'évaluation scientifiques de meilleure qualité sur l'interaction entre l'atmosphère, les océans et les changements climatiques, notamment en ce qui concernait les zones côtières et les petits États insulaires en développement, même si le principal obstacle à la mise en oeuvre du Programme d'action n'était pas l'absence de données mais le manque de ressources financières et techniques. Nombre de pays en développement côtiers ne disposaient en effet pas du soutien financier et technique dont ils avaient besoin et l'on se devait de renforcer les capacités, aussi bien des institutions que des ressources humaines.

92. La survenue de catastrophes avait eu de graves incidences sur l'environnement. Les inondations et les cyclones tropicaux de ces 10 dernières années avaient eu des répercussions désastreuses sur la population et l'économie des États d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Chaque année, les catastrophes naturelles avaient coûté la vie à de nombreuses personnes et été à l'origine de moult souffrances et d'importants dégâts, dont le coût avait pu atteindre 440 milliards de dollars au cours d'une même année. Les phénomènes El Niño et La Niña avaient également entraîné, partout dans le monde, de considérables pertes sur le plan socioéconomique. L'élévation du niveau des mers avait provoqué l'inondation de la lentille d'eau douce des États insulaires.

93. Il a été noté que l'énergie était vitale pour la croissance économique et le développement social, mais qu'elle était également synonyme de pollution atmosphérique, d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres effets préjudiciables à la santé et à l'environnement. D'aucuns ont estimé que le système mondial actuel de production et de consommation d'énergie n'était pas viable. Un certain nombre d'États ont toutefois indiqué qu'ils avaient accordé une attention toute particulière à l'application des principes relatifs à la prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement dans leurs politiques en matière

d'énergie ou dans leurs objectifs nationaux de développement durable, en limitant leur consommation de combustibles et d'énergie, en ayant davantage recours aux sources d'énergie renouvelables et en utilisant par priorité des combustibles et des sources d'énergie propres. Dans certains cas, l'adoption de politiques dynamiques et la mise en oeuvre de mesures pratiques permettant d'utiliser l'énergie de façon rationnelle s'étaient traduites par une réduction sensible de l'intensité énergétique par unité de PIB. Il était toutefois possible de réduire encore largement l'intensité énergétique et d'adopter des mesures facilitant l'investissement dans les ressources énergétiques locales et renouvelables. Il a été noté à cet égard que le soutien apporté par le Fonds pour l'environnement mondial à tout ce qui touchait l'énergie renouvelable s'était avéré efficace, mais il ne suffisait pas à régler les autres problèmes de développement durable liés à l'énergie.

94. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur les incidents de la mauvaise qualité de l'air sur la santé, ainsi que sur les mesures prises pour y remédier. Les conséquences néfastes de modes de consommation et de production non viables sur la qualité de l'air ont également été évoquées, tout comme les effets graves et persistants de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl sur la qualité de l'air dans la région et l'insuffisance des moyens permettant de les atténuer.

95. Plusieurs participants ont fait part des mesures prises par leur gouvernement pour limiter la pollution atmosphérique : mise en oeuvre de plans de développement durable, promulgation de lois et réalisation d'investissements considérables dans ce domaine. D'autres pays étaient parvenus à freiner la pollution atmosphérique en fermant les entreprises et les sites de production fortement polluants. La société civile intervenait également lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions concernant la mise en oeuvre de stratégies et de projets de réduction de la pollution atmosphérique.

96. De l'avis général, les changements climatiques demeuraient le problème mondial le plus préoccupant en matière d'environnement : ils mettaient d'ores et déjà en péril vies humaines et moyens de subsistance, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Les répercussions les plus néfastes de ces changements et de l'élévation du niveau des mers étaient la détérioration accélérée des récifs coralliens, des littoraux et des cultures vivrières, et l'inondation

des lentilles d'eau douce par l'eau de mer, phénomènes dont la fréquence et l'intensité allaient augmentant. Les conséquences des changements climatiques sur les montagnes et la région de l'Arctique en particulier ont été mentionnées. Alors que, dans les régions montagneuses, on s'inquiétait particulièrement de la menace que représentait la fonte des glaciers et du risque afférent de crues de lacs glaciaires, dans la région de l'Arctique, c'étaient les répercussions sur la couche de glace, les courants marins et le pergélisol qui s'avéraient préoccupantes.

97. L'adoption, à Marrakech, en 2001, de la décision relative à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto avait, dans l'ensemble, été accueillie comme une étape décisive susceptible de relancer les initiatives visant à atténuer les changements climatiques et les efforts d'adaptation correspondants. Certains ont, par ailleurs, estimé que le programme du FEM relatif aux changements climatiques constituait un excellent exemple d'initiative adoptée après la CNUED, ayant porté ses fruits, même si les ressources allouées étaient insuffisantes. De l'avis de nombreux participants, les problèmes liés aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la diversité biologique, à la désertification et à la détérioration des terres étaient indissociables et il convenait de renforcer la synergie entre les diverses conventions relatives à l'environnement, notamment celles ayant trait aux changements climatiques, à la désertification et à la diversité biologique.

98. Au cours de ces 10 dernières années, bon nombre de pays, de régions et d'institutions ont mis en oeuvre des plans Action 21 à l'échelon national, appliqué des stratégies de développement durable et promulgué une législation adaptée, dont les effets ont été visibles sur les processus de planification nationale. Les représentants de certains États ont toutefois estimé que les politiques et programmes en matière de développement durable étaient généralement restés en deçà du niveau d'intégration politique requis pour atteindre simultanément les différents objectifs d'ordre économique, social et écologique.

99. Un Forum international des stratégies nationales de développement durable s'était tenu à Accra, en novembre 2001, qui avait eu pour objectifs de passer en revue les différentes expériences, de mettre en commun les enseignements tirés et de conseiller des approches permettant d'intégrer les principaux éléments des stratégies de développement durable dans

les politiques et programmes nationaux. Les structures institutionnelles et les instances de type participatif, notamment les conseils pour le développement durable et les commissions interministérielles, avaient considérablement amélioré la qualité et la pertinence desdites stratégies dans un grand nombre de pays.

100. Prenant note des conclusions du Forum d'Accra et des grandes composantes de toute stratégie nationale de développement durable, plusieurs orateurs ont instamment prié les participants au Sommet de s'engager une fois de plus à élaborer et mettre en oeuvre dans un délai convenu et dans tous les pays des stratégies nationales de ce type. Il pourrait être envisagé de rédiger un manuel concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de développement durable à l'échelon national, qui serait présenté lors du Sommet.

101. Il a été demandé au système des Nations Unies d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en oeuvre leurs stratégies de développement durable et souligné que les approches régionales en matière de stratégie et de mise en oeuvre d'initiatives en faveur du développement durable méritaient une attention particulière.

102. L'émergence des technologies de l'information et de la communication a permis de mieux sensibiliser le public aux questions liées à l'environnement et au développement durable. Il convient toutefois d'améliorer sensiblement la façon dont les données et les connaissances étaient gérées et de faire en sorte que les responsables soient bien au fait des problèmes d'environnement mondiaux, régionaux et locaux afin de prendre des décisions politiques en toute connaissance de cause. La gestion et la protection de l'environnement requéraient un niveau de connaissances élevé et de solides compétences scientifiques et technologiques. Dans le cas des petits États insulaires en développement du Pacifique, la dispersion géographique des populations, la taille réduite des territoires et les grandes distances qui séparaient les îles avaient longtemps entravé le développement des technologies de l'information et de la communication. Cette situation rendait l'éducation, le développement économique, la protection sociale, les soins de santé, les voyages et les communications fort coûteux et faisait obstacle à l'essor d'activités industrielles importantes telles que la pêche, l'agriculture et le tourisme.

103. Bien que de nouveaux problèmes tels que le fossé numérique aient surgi, les technologies de l'information et de la communication étaient appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement durable, et notamment dans la protection de l'environnement. Il était essentiel de combler le fossé numérique qui existait entre les pays et à l'intérieur même des pays et de mettre en commun et transférer d'autres technologies pertinentes, notamment des technologies écologiquement rationnelles. Si l'on voulait surmonter les obstacles au développement durable, il convenait de privilégier le renforcement des capacités et le transfert des technologies.

104. Les nouvelles technologies de l'information avaient facilité la constitution de bases de données sur les ressources naturelles, qui permettaient d'analyser les conditions ambiantes propres à chaque région. Grâce aux satellites d'observation de la Terre, on disposait d'une masse toujours plus importante de données essentielles à l'appui d'un grand nombre de projets de développement durable. Pour être à même de collecter efficacement des données sur l'état de la Terre et de son environnement, il était devenu important d'observer la planète en se servant des divers satellites des agences spatiales. Le Comité des satellites de télédétection offrait, à cet égard, un cadre international pour la coordination des différents programmes d'observation de la Terre à travers le monde. Pour appuyer les activités du Comité, on allait procéder au lancement de satellites d'observation de la Terre de manière à promouvoir la mise en commun, aux fins du développement durable, des enseignements tirés.

105. De l'avis de certains, il était nécessaire de recourir à une méthodologie fondée sur des indicateurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux pour procéder à ce type d'analyse. Un participant a souligné l'importance des indicateurs pour le suivi de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet. L'accent a également été mis sur l'importance fondamentale de l'établissement d'ensembles communs d'indicateurs en matière de développement durable. Divers représentants ont signalé que, à cette fin, toute une gamme d'indicateurs liés au développement durable avaient été mis au point par de nombreux pays et organisations internationales. On a notamment estimé que les conclusions du programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable avaient été fort

utiles pour l'élaboration d'ensembles nationaux d'indicateurs.

106. Certains petits États insulaires en développement ont indiqué qu'ils étaient parvenus à élaborer un système d'évaluation de la vulnérabilité fondé sur des critères économiques, depuis l'adoption du Programme d'action. Les pays du Pacifique avaient beaucoup progressé dans la mise au point d'un indice de vulnérabilité écologique, et les États des Caraïbes étaient actuellement en passe d'élaborer un indicateur analogue, analysant les répercussions des facteurs sociaux. Un tel système d'évaluation devrait permettre aux petits États insulaires en développement de mieux cerner leurs propres compétences et capacités dans l'action qu'ils menaient pour se développer de manière durable.

107. Plusieurs représentants ont souligné que, 10 ans après la CNUED, le principal obstacle au développement durable demeurerait, pour un grand nombre de pays, le manque de moyens scientifiques et techniques. L'acquisition et l'utilisation d'un savoir-faire et de compétences scientifiques et technologiques étaient, partout, absolument fondamentales pour étayer les mesures prises en faveur du développement durable. Pour oeuvrer collectivement et individuellement dans ce but, il importait de mobiliser de solides connaissances scientifiques et traditionnelles susceptibles de servir de base à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques. Dans certains pays, la communauté scientifique et technologique s'était toutefois heurtée à d'importants obstacles lorsqu'elle avait cherché à approfondir sa compréhension scientifique du développement durable et à offrir des avis autorisés pour la prise de décisions, notamment en matière d'évaluation et de suivi, ou lors de la mise au point de principes directeurs applicables à l'évaluation des conséquences du développement durable et de la réorganisation de ses propres structures et mécanismes institutionnels dans ce sens. On attendait des propositions concrètes concernant le renforcement des institutions et réseaux scientifiques existants.

108. Plusieurs pays ont souligné qu'il fallait préserver les connaissances traditionnelles des groupes autochtones et des communautés locales et faire en sorte que les avantages tirés de l'exploitation commerciale de ces connaissances soient répartis de façon équitable.

109. Le renforcement des capacités, associé à d'autres moyens d'exécution (financement et transfert des technologies), était un élément constitutif et indivisible du développement durable et devait donc être abordé selon une approche plus intégrée. Nombre de pays en développement avaient le sentiment que l'insuffisance des capacités (humaines, technologiques et institutionnelles) dans les secteurs prioritaires était l'un des principaux problèmes auxquels ils s'étaient heurtés dans la mise en oeuvre d'Action 21. Le renforcement des capacités avait surtout été théorique, et, même lorsqu'on était parvenu à le mettre en pratique, les débouchés plus attrayants et lucratifs offerts par les pays développés avaient rapidement fait obstacle.

110. La plupart des pays en développement demeuraient préoccupés par le faible niveau de l'aide extérieure offerte en vue du renforcement des capacités. Différentes organisations internationales – FEM, PNUE, PNUD et Banque mondiale, notamment – participaient dans une certaine mesure au renforcement des capacités, mais, de l'avis de certains, ces organisations et les groupes de donateurs devaient s'efforcer de créer des partenariats plus efficaces, tout en garantissant une certaine transparence, s'ils voulaient éviter le chevauchement de leurs activités et mettre en place le mécanisme le plus rentable possible pour la mise en oeuvre d'activités futures dans le domaine du renforcement des capacités. Il a été noté que, par le passé, ces activités, au lieu de répondre aux besoins des pays, avaient parfois été guidées par des priorités différentes de celles des bénéficiaires : elles s'étaient souvent appuyées sur les conclusions d'un trop grand nombre de consultants extérieurs, ce qui avait eu des conséquences néfastes sur le renforcement des capacités. De telles approches ne faisaient en effet qu'accroître la dépendance sans pour autant renforcer les capacités locales ni développer le sentiment, pour les pays concernés, d'être parties prenantes au développement durable.

111. Plusieurs États ont, toutefois, pris note du rôle joué par le programme Capacités 21 du PNUD et du FEM dans le renforcement de l'aptitude des pays en développement à développer leurs capacités locales, même s'il restait encore à faire dans ce domaine. Il s'agissait d'élaborer et de mettre en oeuvre une initiative de portée sensiblement plus vaste permettant de satisfaire les besoins croissants en matière de renforcement des capacités et s'étendant à l'ensemble des secteurs du développement durable. Divers pays

ont invité les participants au Sommet à convenir de véritablement renforcer le programme Capacités 21, mécanisme institutionnel essentiel à la mise en oeuvre d'Action 21. D'autres ont toutefois souligné que le renforcement des capacités ne pouvait reposer exclusivement sur les investissements publics : il devait également se fonder sur la promotion de la croissance à l'échelon local et du secteur privé et passer par la création d'emplois et la diversification du secteur industriel.

112. Un certain nombre d'États ont invité la communauté internationale à apporter un appui sans réserve aux efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités aux échelons national et sous-régional, notamment les capacités des établissements régionaux d'enseignement, de recherche et de développement ainsi que l'infrastructure physique de secteurs essentiels comme les transports, l'information et la communication, la science et la technologie, et l'énergie. Il devenait en outre urgent de mettre en place un cadre facilitant le renforcement des capacités qui repose sur une démarche intégrée et de type participatif permettant de maintenir le niveau de vie des individus, des familles, des communautés et de la société et d'encourager les citoyens à jouer un rôle actif dans les processus les concernant.

113. De l'avis général, l'un des principaux acquis de ces 10 dernières années avait été la participation accrue de la société civile et des grands groupes à tous les stades du processus de prise de décisions. On avait enregistré une augmentation constante du nombre de consultations menées auprès des parties prenantes grâce aux initiatives locales Action 21, et il a été noté qu'à ce jour plus de 6 000 localités, réparties dans 113 pays, avaient adopté des programmes locaux Action 21.

114. Il était communément admis qu'une étroite coopération entre toutes les parties prenantes, notamment entre les administrations centrales, les autorités locales, les entreprises et la société civile, était essentielle en matière de développement durable. Bon nombre d'entreprises commerciales et d'organisations non gouvernementales, en particulier, disposaient, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, de la technologie et du savoir-faire qui leur permettaient de jouer un rôle capital dans la promotion d'un changement bénéfique de société en associant leurs propres activités à celles des pouvoirs publics.

115. Certains représentants ont noté qu'une bonne part des mesures concrètes en faveur du développement durable avaient été prises dans le cadre de coalitions englobant les pouvoirs publics à tous les échelons – national, local et des États – ainsi que les organisations non gouvernementales, les entreprises, les groupes autochtones et autres parties prenantes. De telles « coalitions de bonnes volontés » étaient le moyen le plus efficace de s'acheminer vers un développement durable. Elles constituaient un outil extrêmement utile ayant de nombreuses applications au niveau national comme au niveau international. Du fait de la participation accrue de la société civile au débat sur la politique à mener et à la prise de décisions en matière de développement durable, le public avait pu mieux prendre conscience des problèmes, et les cadres institutionnel et législatif s'étaient trouvés améliorés.

116. Il a été noté que la participation sur un mode pleinement transparent de la société civile et le partage des responsabilités revêtaient la plus grande importance lorsqu'il s'agissait de concevoir, de mettre en oeuvre et de suivre des politiques de développement durable et les initiatives régionales et internationales menées dans ce domaine. Les gouvernements ont été invités à encourager financièrement la participation des intervenants non gouvernementaux au processus. Les partenariats entre grands groupes constituaient en effet un outil irremplaçable qui permettait d'influer sur les processus de prise de décisions.

117. Certains représentants ont noté que la démarginalisation des personnes défavorisées, en particulier des femmes, était fondamentale si l'on voulait prendre en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : il fallait leur permettre d'influer sur les politiques, les processus et les institutions qui déterminaient leurs conditions d'existence et notamment leur donner accès aux services de base, en particulier en matière d'éducation et de santé, auxquels elles avaient droit. Il convenait, plus précisément, de faciliter l'accès à l'éducation en général et de prendre des mesures visant à sensibiliser le public aux questions de développement durable.

118. On a estimé que la contribution des groupes autochtones et des communautés locales, dont les pratiques étaient en harmonie avec les objectifs du développement durable, et la nécessité de préserver leurs savoirs traditionnels étaient extrêmement importantes. De fait, les représentants de certains États

ont suggéré d'accorder une attention prioritaire aux besoins et préoccupations spécifiques des populations autochtones pour ce qui était des questions d'environnement et de la biotechnologie. Ces populations étaient, bien souvent, les principales parties prenantes en matière d'exploitation des ressources naturelles de leurs terres ancestrales, d'écotourisme et de bioprospection.

119. Certains représentants ont souligné qu'un groupe, qui représentait dans presque tous les pays près de 20 % de la population, avait en quelque sorte été oublié dans Action 21 et les débats de la Commission du développement durable : celui des personnes âgées, retraitées. Ces dernières devaient être considérées comme un groupe social important, indispensable au développement durable de par son expérience et sa sagesse ainsi que l'amour et l'attention qu'il portait aux générations suivantes. Pour appliquer le principe du partenariat et de la participation, il importait de reconnaître que les personnes âgées et retraitées constituaient l'un des grands groupes de population.

120. Dressant le bilan de la décennie écoulée depuis la CNUED, plusieurs orateurs ont pris acte de la nécessité de renforcer les capacités de suivi de l'application des accords conclus et des répercussions des programmes. Il convenait d'apporter des améliorations aux mécanismes d'établissement des rapports afin d'en améliorer la fiabilité et l'efficacité. À cet égard, divers représentants ont proposé de faire en sorte que les institutions financières de développement, les mécanismes commerciaux multilatéraux et les organismes des Nations Unies s'occupant de développement durable soient mieux intégrés.

121. Certains représentants ont estimé que la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour la gouvernance internationale en matière d'environnement actuellement entreprise par le PNUE était l'une des contributions institutionnelles les plus importantes aux travaux préparatoires du Sommet et qu'il convenait à cet égard de renforcer les capacités du PNUE. D'autres ont toutefois jugé qu'il fallait, pour mener le processus à son terme, s'appuyer sur les résultats d'une étude approfondie des dispositions à prendre concernant la gouvernance en matière de développement durable, et ne pas entraver l'indépendance de chacune des conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement ni limiter le champ d'action des structures administratives d'autres institutions.

122. Certains représentants ont estimé qu'il fallait améliorer les relations et la coopération entre tous les organismes qui oeuvraient en faveur du développement durable, qu'ils relèvent ou non du système des Nations Unies. Tout examen de la structure institutionnelle mise en place pour faciliter le développement durable devrait porter notamment sur des organismes centraux des Nations Unies tels que la Commission du développement durable, le PNUD et le PNUE, agissant en partenariat avec des entités comme les commissions régionales et les institutions financières, et prendre en considération les conclusions du Sommet du Millénaire et d'autres grandes conférences. Cet examen devrait également déboucher sur l'harmonisation et l'uniformisation de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, les organismes issus des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

123. Certaines délégations ont suggéré de renforcer les arrangements institutionnels existant en matière de développement durable afin de faciliter plus encore la mise en oeuvre des conclusions du Sommet. On a souligné l'importance d'une coopération régionale et infrarégionale spontanée pour le mécanisme de gouvernance internationale en matière de développement durable. Il fallait donc promouvoir l'approche régionale du développement durable et valoriser le rôle d'institutions régionales telles que les banques de développement et les commissions régionales.

124. La plupart des décisions ayant trait au développement durable étant prises aux échelons national et local, il a été souligné que la bonne gouvernance au niveau national était fondamentale; il fallait pour ce faire assurer la transparence et mettre en jeu les responsabilités, facteurs susceptibles de déboucher sur l'adoption de politiques dynamiques et souples et l'amélioration des partenariats. Le renforcement des processus locaux, publics et privés, nécessaires à la formulation des politiques de développement durable, et la promotion des échanges d'informations et de données d'expérience entre les pays et entre les régions ont également été jugés importants.

125. Il a été estimé que l'existence d'éléments institutionnels solides et bien conçus au sein des organismes nationaux, notamment la présence de mécanismes de régulation équitables, la transparence et la prééminence du droit, avait permis d'accroître

l'efficacité de l'aide publique au développement et suscité un regain d'intérêt chez les investisseurs potentiels. L'existence d'outils de bonne gouvernance et d'éléments institutionnels solides continuait d'être d'une importance fondamentale en matière de développement durable. La mise en place de ces éléments institutionnels passait par de nouveaux types de partenariat avec les pouvoirs publics, la société civile et le monde des affaires.

126. En conclusion, un grand nombre de participants ont estimé qu'aucun programme d'action viable ne pourrait être efficacement mis en oeuvre à l'issue du Sommet sans engagement politique ferme et précis. Une déclaration politique résolue de la part des chefs d'État et de gouvernement, reflétant une vision partagée, un véritable esprit de partenariat et une volonté d'investissement commune, constituerait une base solide qui permettrait à tous les pays de souscrire aux conclusions du Sommet et de progresser sur la voie de la mise en oeuvre d'Action 21 et de la Déclaration sur l'environnement et le développement. Tous les participants se sont engagés à faire en sorte que le processus préparatoire du Sommet et le Sommet proprement dit soient un succès.

Annexe II

Résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite

1. À sa deuxième session, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a tenu du 29 au 31 janvier 2002 un dialogue multipartite, auquel ont participé les neuf grands groupes d'Action 21 et les gouvernements, et qui s'est décomposé en quatre parties, à savoir un débat en séance plénière consacré aux progrès d'ensemble et aux priorités d'action, deux groupes de discussion en parallèle (dont un sur la cohérence des approches sectorielles et intersectorielles du développement durable et l'autre sur les moyens de permettre ou d'encourager la participation des parties prenantes aux travaux des institutions relatives au développement durable) et une séance plénière de clôture consacrée à un recensement des nouvelles occasions de partenariat pour le développement durable.

Remarques générales

2. Lors des débats, les gouvernements et les grands groupes ont fait preuve d'enthousiasme à l'idée de travailler en partenariat et de lancer des initiatives permettant d'atteindre l'objectif du développement durable. L'instauration de partenariats responsables, sérieux, novateurs et équitables a été reconnue comme un facteur crucial dans l'adoption de conceptions cohérentes du développement durable. Ces partenariats devraient reposer sur l'idée que la diversité est un principe fondamental du développement durable et ne reflèteraient donc pas forcément des vues unanimes. Les efforts déployés ne le seraient pas dans la quête d'une vision commune, mais plutôt dans l'acceptation de la diversité et la recherche de points de convergence à partir desquels des mesures pourraient être prises en partenariat.

3. Les participants ont évoqué les nombreuses possibilités de partenariat qui se présentent à tous les niveaux, en particulier au niveau local et à l'échelle nationale. Il a notamment été proposé de créer des conseils locaux chargés de promouvoir le développement durable pour approfondir l'action des conseils nationaux. Les participants sont convenus qu'il fallait examiner les possibilités de partenariat qui

avaient été recensées, par exemple entre les organisations non gouvernementales et les autorités locales (en vue de réduire la pauvreté et de favoriser le développement rural), les jeunes et les jeunes cadres (en ce qui concerne la lutte contre le chômage et la participation des jeunes), les milieux d'affaires et les autres grands groupes (sur les problèmes liés à la responsabilité des entreprises) et les syndicats et les autorités locales (pour promouvoir le lancement d'initiatives à l'échelle de la collectivité et à partir des lieux de travail).

4. Les débats ont également été l'occasion d'examiner la question des mécanismes de participation. Il est apparu nécessaire d'institutionnaliser le processus de dialogue multipartite à tous les niveaux pour renforcer la coopération au service de la durabilité. L'idée d'une participation des grands groupes à la prise de décisions à tous les niveaux, selon une approche participative et axée sur les droits dans la réalisation des objectifs de développement durable, a été accueillie de manière très favorable. La mise en place d'un cadre définissant les modalités de cette participation, qui favoriserait la participation de toutes les parties prenantes et faciliterait les partenariats, a été considérée comme une étape incontournable et constructive. Ce cadre devrait être élaboré sans avantager personne, dans la transparence, et reposer sur la confiance mutuelle et le respect des droits.

5. Les participants se sont accordés à dire que la réduction de la pauvreté et la stabilité économique revêtaient une importance cruciale pour parvenir à un développement durable du point de vue de l'environnement et sur le plan social. On a proposé de mettre davantage l'accent sur la création d'emplois décents et stables, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, et tous les acteurs concernés ont été appelés à collaborer plus étroitement afin de résoudre les problèmes rencontrés dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les industries extractives, la propriété foncière, la gestion des ressources, la privatisation des services collectifs (en particulier dans le secteur de l'eau), la modification des comportements de production et de consommation, le contrôle des activités des entreprises et la lutte contre la corruption.

6. L'endettement croissant des pays en développement a été considéré comme un problème prioritaire, et certains grands groupes ont demandé l'annulation de la dette. De nombreux participants issus des grands groupes ont proposé d'autres modes de financement. Entre autres mesures préconisées, on a suggéré d'adopter un véritable plan Marshall d'envergure mondiale et autofinancé pour lutter contre la pauvreté et de créer un fonds international pour l'énergie. Les grands groupes ont également conseillé d'investir en priorité dans l'éducation, la formation et la consolidation des connaissances, ainsi que dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques, notamment dans les pays en développement et en faveur des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes de population marginalisés au sein de la société.

7. Le savoir, l'accès à l'information, une éducation et une formation ciblées sont apparus comme de précieux moyens d'accélérer le rythme des efforts déployés sur la voie du développement durable. Les innovations scientifiques et technologiques contribuent en effet, comme cela a été souligné, à la réduction de la pauvreté et peuvent permettre de résoudre les problèmes rencontrés dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ou en ce qui concerne les changements climatiques. Plusieurs intervenants ont dit qu'il fallait améliorer le suivi des systèmes physiques de la Terre et faire en sorte que les données obtenues soient consultables par tous. La communauté scientifique a offert sa coopération dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la diffusion des sciences et technologies, l'élargissement de l'accès à l'information et la communication, l'efficacité des procédés de production, l'énergie et l'éducation.

8. Les grands groupes ont soutenu les approches adoptées sur la voie du développement durable à l'échelle régionale et locale. Au vu des succès enregistrés grâce aux initiatives et partenariats de ce type, on a demandé de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités à l'échelle locale. Le renforcement des capacités en vue d'une participation efficace des grands groupes ainsi que la diffusion des meilleurs pratiques ont été vivement approuvés.

9. La plupart des participants se sont prononcés en faveur d'une participation accrue des jeunes à tous les niveaux de la prise de décisions. Ils sont par ailleurs convenus que la parité des sexes était un enjeu fondamental et qu'il importait donc de ventiler plus

souvent les données et les informations selon le sexe. Certains grands groupes ont proposé que d'autres groupes rejoignent le débat sur le développement durable, par exemple les enseignants, les médias, les publicitaires, les consommateurs ou encore les associations de protection des consommateurs.

10. On a reconnu que le développement durable passait nécessairement par la paix et la stabilité, la participation des grands groupes dans ce domaine devant être l'objet d'un fort soutien intergouvernemental. On a souligné à ce sujet qu'il était important de promouvoir les valeurs et l'éthique du développement durable.

Résumé du débat

Séance plénière d'ouverture : débat général sur les progrès accomplis et les priorités

11. Dans leur discours d'ouverture, les femmes ont rappelé qu'elles étaient reconnues dans Action 21 comme des gardiennes de l'environnement et des actrices de premier plan sur la voie du développement durable. Elles ont présenté plusieurs initiatives couronnées de succès en Afrique et en Asie où, grâce aux efforts déployés par des femmes, il avait été possible de résoudre le problème de l'achat des terrains et de mettre en place d'autres types de réseaux bancaires. Les jeunes ont souligné le succès des initiatives destinées aux jeunes dont la mise en oeuvre leur était confiée et des programmes qu'ils avaient lancés sur des problèmes comme le VIH/sida, et ils se sont réjouis de voir les différents pays les accueillir peu à peu dans leur délégation.

12. Les peuples autochtones se sont notamment félicités de la multiplication des partenariats transnationaux, d'être l'un des grands groupes dans le cadre d'Action 21, de la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de l'adoption, à l'échelle nationale, de textes législatifs et de politiques de protection des droits des peuples autochtones et de leur participation accrue à l'échelle internationale. Les organisations non gouvernementales ont rappelé que la CNUED avait permis d'établir un lien conceptuel entre environnement et développement, de poser les jalons d'un pacte nord-sud et de présenter le développement durable comme un objectif mondial et ils ont appelé l'attention sur les efforts de dialogue

entre les pouvoirs publics et la société civile depuis la CNUED.

13. Les autorités locales ont indiqué que des progrès avaient pu être enregistrés sur la voie du développement durable grâce à des initiatives lancées à l'échelle locale dans le cadre d'Action 21, suivant une approche à long terme de la planification et de la participation multipartite et ils ont souligné que toutes les actions menées au niveau local s'additionnaient et permettaient d'obtenir un succès à l'échelle de la nation. Les syndicats se sont notamment félicités de certains signes indiquant une volonté de résoudre les problèmes par des politiques d'intérêt général et les efforts significatifs qui étaient déployés pour que les concepts du développement durable soient pris en compte dans les domaines de la santé et de la sécurité grâce à une action commune sur les lieux de travail. Ils ont souligné qu'il était important de considérer comme prioritaire dans la prochaine tranche de travaux la dimension sociale du développement durable, en particulier le lien entre l'emploi et l'éradication de la pauvreté.

14. Le secteur des entreprises et l'industrie ont souligné que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne les initiatives de partenariat et expliqué, en appuyant leur propos sur plusieurs exemples, que le développement durable était désormais perçu comme un « investissement rentable ». Les communautés scientifiques et technologiques se sont félicitées que plusieurs incertitudes sur le fonctionnement du « système Terre » aient été levées; ils ont noté le succès de nouveaux projets scientifiques ayant pour objectif le développement durable et ont souligné la nécessité de tisser des liens entre les disciplines sociales et économiques ainsi que d'instaurer des partenariats entre les communautés.

15. Les agriculteurs ont noté que l'importance de leur rôle était mieux reconnue et ont indiqué que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la gestion durable des ressources, l'instauration de partenariats, les réformes institutionnelles et économiques de décentralisation des décisions afin que les agriculteurs puissent faire valoir leurs vues à l'échelon local, l'adoption de politiques et programmes de renforcement du rôle des femmes en vue de parvenir à la sécurité alimentaire, l'amélioration de la qualité des produits agricoles et la réduction des retombées de l'agriculture sur l'environnement et le développement d'une agriculture écologiquement rationnelle par des

systèmes de certification et des campagnes de sensibilisation.

16. Plusieurs grands groupes ont déploré que l'accomplissement de progrès soit entravé par certains obstacles, notamment les problèmes suivants :

a) L'écart de pauvreté augmente, en particulier dans les zones rurales;

b) L'objectif fixé d'allouer 0,7 % du PNB à l'APD n'a toujours pas été atteint;

c) Les femmes continuent d'être oubliées; le principe de la parité des sexes ne ressort pas suffisamment des politiques gouvernementales; il existe toujours un large écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources et la gestion des ressources et les gouvernements et les autres parties prenantes ne respectent pas suffisamment les engagements qu'ils ont pris en la matière;

d) L'enseignement de type scolaire ou non scolaire ne reçoit pas le soutien requis;

e) La corruption n'est toujours pas éradiquée;

f) Le niveau de la participation des gouvernements aux régimes juridiques existants n'est pas satisfaisant, comme en témoignent le faible nombre de ratifications des protocoles de Kyoto et de Carthagena, ainsi que le manque de suivi des accords non contraignants et le peu de soutien donné à d'autres instruments internationaux, comme la Déclaration sur les droits des peuples autochtones ou les conventions de l'OIT sur les droits des travailleurs et des peuples autochtones;

g) La mise en oeuvre des accords ayant trait au développement durable, qu'ils soient contraignants ou non, n'est pas convenablement contrôlée, de manière fiable et participative;

h) Les efforts faits pour changer les modes de consommation et de production incompatibles avec un développement durable, en particulier dans les pays développés, ne suffisent pas et les pratiques déprédatrices, qui ont un impact néfaste sur les communautés locales et autochtones, ainsi que sur les femmes et les jeunes, se perpétuent;

i) Il n'y a pas suffisamment de programmes appropriés à l'échelle nationale et de cadres institutionnels de base pour promouvoir une agriculture viable;

j) Les efforts faits pour s'attaquer aux effets néfastes de la mondialisation, notamment sur la santé, les modes de subsistance, la sécurité alimentaire, les relations sociales et la culture ne sont pas suffisants;

k) Les collectivités autochtones et locales et les entreprises sont de plus en plus souvent en conflit sur la question des terres et des ressources;

l) Il n'y a pas suffisamment de programmes pour fixer des règles en ce qui concerne les sources de dégradation de l'environnement, examiner la question de la gestion du développement à l'échelle mondiale et définir dans les grandes lignes les actions à mener;

m) On ne prête pas suffisamment attention aux effets néfastes de la mondialisation, de la déréglementation, de la privatisation et des politiques de l'OMC;

n) Les conflits armés sont de plus en plus nombreux et les budgets de défense sont en augmentation;

o) Les connaissances scientifiques et les compétences professionnelles laissent à désirer, en particulier dans les pays en développement;

p) Les différentes institutions gouvernementales ne coordonnent guère leurs activités et ne coopèrent pas suffisamment, entraînant un certain émiettement des politiques et des programmes visant la durabilité;

q) L'adoption d'approches communes sur les lieux de travail en faveur du changement souffre d'un manque de volonté politique;

r) L'engagement en faveur de la bonne conduite des affaires publiques à l'échelle nationale et internationale est insuffisant;

s) Les efforts d'éducation en ce qui concerne la question du développement durable ne sont pas suffisants; il faudrait améliorer l'accès aux connaissances, à l'information et aux autres ressources et renforcer les capacités;

t) Les jeunes ne participent pas suffisamment à la prise de décisions en général.

17. Dans leurs déclarations, l'Égypte et l'Union européenne ont dit qu'elles soutenaient fortement l'idée de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'instauration de partenariats, tout en demandant aux grands groupes de les aider à définir, en vue du

Sommet et par delà cet événement, des mesures concrètes qui permettraient d'atteindre l'objectif du développement durable. Le Bangladesh a souligné avec d'autres pays que la participation et l'intégration aux dialogues multipartites constituaient un outil de premier plan dans le lancement d'initiatives fructueuses sur la voie du développement durable à l'échelle de la collectivité, sur les lieux de travail ou au niveau national. L'Union européenne a souligné qu'elle s'engageait à appuyer, dans le cadre du Sommet, la participation des organisations non gouvernementales à la prise de décisions sur les questions du développement durable à tous les niveaux, et le Japon a soutenu la création de centres d'information pour les activités des organisations non gouvernementales. Les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales ont soutenu l'adoption d'une approche fondée sur les partenariats dans les efforts déployés à l'avenir pour permettre un développement durable.

18. On a généralement reconnu qu'il était nécessaire que la société civile participe davantage aux travaux intergouvernementaux ayant trait au commerce, par exemple aux négociations de l'OMC, pour garantir un partage plus équitable des fruits de la mondialisation. En réponse aux demandes des différentes parties prenantes, l'OIT a confirmé qu'elle s'engageait à renforcer son action en faveur du développement durable. À l'issue d'un débat sur la responsabilité des entreprises et l'amélioration du dialogue, les ONG ont invité le secteur des entreprises et l'industrie à coopérer dans ce domaine. L'invitation a été acceptée et d'autres parties prenantes ont même signalé qu'elles aimeraient participer.

19. Les participants sont dans l'ensemble convenus que les sciences et la technologie devraient jouer un rôle plus important dans l'élaboration de scénarios complets à l'avenir et qu'il faudrait encourager une collaboration avec les autres parties prenantes pour renforcer les capacités dans le domaine scientifique à l'échelle locale, notamment dans les pays en développement. Preuve de l'importance du rôle des médias et de l'enseignement, la Hongrie a suggéré de considérer comme des grands groupes les médias et les éducateurs. La participation active des jeunes aux conseils nationaux chargés de favoriser le développement durable a également été largement soutenue.

20. Voici quelques-unes des propositions des participants :

a) Intégrer une participation multipartite aux processus nationaux de planification sur la voie du développement durable;

b) Consolider les partenariats entre les gouvernements, les organes intergouvernementaux et les grands groupes, en s'appuyant sur les principes de responsabilité et de transparence;

c) Adopter une conception du développement durable fondée sur les droits;

d) Renforcer la Commission du développement durable et le rôle des grands groupes en son sein;

e) Veiller à ce que les femmes puissent exercer leurs droits et participent pleinement aux efforts déployés pour parvenir à un développement durable sur les plans économique, environnemental et social, et atteindre la parité des sexes dans les institutions gouvernementales d'ici à 2005;

f) Organiser un sommet des jeunes avant le Sommet et veiller à ce qu'il y ait des jeunes dans les délégations officielles envoyées par les gouvernements au Sommet;

g) Créer des services ou des organismes publics pour les jeunes dans toutes les nations d'ici à 2005;

h) Consacrer 20 % de l'APD à l'éducation en ce qui concerne le développement durable et aux initiatives lancées par les jeunes pour favoriser le développement durable; et inclure la question du développement durable à tous les programmes d'enseignement;

i) Mettre en place des centres d'information pour les organisations non gouvernementales et les autres grands groupes;

j) Planifier les activités qui seront menées à l'avenir pour atteindre l'objectif du développement durable, sur la base de responsabilités communes mais différenciées et en appliquant le principe de précaution;

k) Relancer le pacte Nord-Sud qui avait été conclu à Rio de Janeiro;

l) Élaborer une convention-cadre sur la responsabilité des entreprises; réformer les institutions

financières internationales et régler les marchés financiers;

m) Lutter contre certains problèmes de santé publique, notamment le VIH/sida, à partir des lieux de travail;

n) Renforcer la capacité des autorités locales de tirer parti de leurs succès passés; reconnaître le rôle que peuvent jouer les responsables locaux dans la définition des pratiques optimales et la coopération à l'échelle locale;

o) Soutenir les programmes lancés à l'échelle locale, notamment ceux qui sont mis en oeuvre sur les lieux de travail, pour promouvoir une production et une consommation compatibles avec le développement durable;

p) Appliquer le principe du consentement préalable donné en connaissance de cause pour promouvoir et protéger le droit des peuples autochtones à l'autodétermination;

q) Organiser une conférence de la communauté scientifique en marge du Sommet.

Groupe de discussion I

Progrès accomplis dans l'application d'approches intégrées des objectifs sectoriels et intersectoriels du développement durable

21. Les grands groupes qui étaient présents ont évoqué certains des succès enregistrés dans les approches intégrées, notamment le fait qu'on constate une volonté plus forte d'assurer un développement écologiquement viable; le choix d'options à faible intensité technologique dans les domaines de la santé et de l'hygiène, de l'agriculture, de l'énergie et de la lutte contre les conflits; la création de systèmes de gestion de l'entreprise pour couvrir tous les aspects de la durabilité; et la participation de nombreuses communautés aux programmes d'Action 21 exécutés à l'échelle locale.

22. On a identifié un certain nombre de domaines prioritaires pour lesquels il serait fructueux d'appliquer des approches plus intégrées. Il s'agirait notamment :

a) De considérer la lutte contre la pauvreté et les inégalités comme prioritaires;

b) De reconnaître que la durabilité passe par la stabilité économique;

c) D'appliquer des approches intégrées à partir des lieux de travail;

d) De lutter contre le chômage;

e) De garantir un approvisionnement durable en eau et en ressources énergétiques, à un coût abordable;

f) D'investir dans l'agriculture pour lutter contre la pauvreté rurale et de soutenir les agriculteurs qui jouent un rôle de premier plan;

g) D'encourager la recherche scientifique interdisciplinaire;

h) De renforcer la coopération pour l'éducation en ce qui concerne le développement durable à tous les niveaux;

i) De mieux faire comprendre l'importance d'une production et d'une consommation durables;

j) D'atteindre les objectifs fixés en matière d'APD et de rechercher des synergies avec l'investissement privé;

k) D'éradiquer la corruption dans les secteurs public et privé;

l) De promouvoir l'intégration des femmes et de produire davantage de données ventilées par sexe;

m) D'aiguiller le développement des sciences et de la technologie en veillant à ce qu'il intègre les trois piliers du développement durable, selon une démarche participative.

23. Au cours du dialogue, de nombreux gouvernements ont dit qu'ils soutenaient les suggestions portant sur l'intégration des efforts de développement durable aux initiatives d'enseignement de type scolaire ou non scolaire, la participation des jeunes, l'accès à l'information scientifique et technologique et aux sources des données et la coopération intersectorielle et entre les différentes parties prenantes. Le Brésil a indiqué qu'il considérait que la recherche scientifique jouait un rôle fondamental et qu'il fallait renforcer les capacités dans ce domaine et faciliter la diffusion des données. Le Samoa et la République de Corée ont appelé l'attention sur l'importance des modèles de développement régionaux et sous-régionaux pour faire face à des problèmes comme les changements climatiques, l'eau et les ressources énergétiques.

24. L'Indonésie et le Royaume-Uni ont souligné l'importance de la lutte contre la pauvreté et la nécessité de mettre l'accent sur les dimensions sociales du développement durable et de garantir les droits des femmes, des peuples autochtones et des travailleurs. La Suède a dit qu'elle estimait qu'il fallait en effet restaurer le rôle de l'OIT.

25. Plusieurs gouvernements, notamment les gouvernements sud-africain, nigérian et finlandais, ont soutenu les suggestions portant sur la nécessité de lutter contre les effets néfastes de la mondialisation et de la libéralisation commerciale en créant un nouveau modèle de développement durable, ce qui permettrait de résoudre les problèmes liés à l'industrie en collaboration avec les parties prenantes. La Hongrie a souligné que le processus du Sommet laissait transparaître le désir d'une « nouvelle donne mondiale ». Les Pays-Bas et l'Allemagne ont appelé l'attention sur la capacité des organisations de consommateurs de modifier les comportements de production et de consommation qui ne sont pas viables. La Suède, l'Autriche et de nombreux autres pays ont dit qu'ils soutenaient la parité entre les sexes et l'analyse des distinctions fondées sur le sexe, la prise en compte des droits des femmes et la participation des jeunes.

26. Les participants ont fait des propositions visant à intégrer et atteindre les objectifs sectoriels et intersectoriels de développement durable, certaines d'entre elles pouvant déboucher sur la création de partenariats à l'avenir. Il s'agissait notamment des propositions suivantes :

a) Mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois durables (en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables) et sur les innovations scientifiques et technologiques dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques;

b) Mettre au point un ensemble intégré d'indicateurs de la pauvreté;

c) Rechercher d'autres modes de financement (le lancement d'un nouveau « plan Marshall » d'envergure mondiale pour lutter contre la pauvreté ou la création d'un fonds international pour l'énergie);

d) Investir en priorité dans l'éducation, l'information, l'agriculture et le renforcement des

capacités scientifique et technologique, en particulier dans les pays en développement;

e) Renforcer les capacités à l'échelle de la collectivité locale pour améliorer les initiatives locales;

f) Exploiter les marchés de biens de consommation pour influencer les modes de production et de consommation;

g) Encourager l'instauration de partenariats responsables, sérieux et novateurs et la coopération entre les différents secteurs, notamment en ce qui concerne les industries extractives, la propriété foncière, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources, les comportements de production et de consommation, le contrôle des activités des entreprises et la lutte contre la corruption;

h) Définir des objectifs et fixer des calendriers pour supprimer les subventions préjudiciables au développement durable;

i) Faire en sorte que les sources d'énergie durables représentent au moins 5 % du total de l'utilisation d'énergie d'ici à 2010;

j) Promouvoir l'enseignement des principes du développement durable à tous les niveaux, notamment par la création de programmes spécialisés, l'établissement de liens avec les enseignements professionnels et la création de bases de données didactiques;

k) Mettre l'accent sur la collecte de données scientifiques pour suivre les systèmes physiques de la Terre;

l) Améliorer la représentation et la participation des jeunes à tous les niveaux.

Groupe de discussion 2
Progrès accomplis dans les efforts
visant à faciliter et promouvoir
une participation multipartite
dans les organismes et mécanismes
de développement durable

27. Les parties prenantes ont mis en relief plusieurs initiatives multipartites couronnées de succès. Les agriculteurs ont mentionné deux programmes en Afrique du Sud : le programme intitulé « Working for Water » ayant pour objet d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau et la création d'emplois, ainsi que l'utilisation de solides biologiques pour

améliorer la qualité des sols. Les milieux scientifiques citent la cartographie du génome humain, les progrès de la climatologie pour prévoir et suivre efficacement les catastrophes naturelles et le processus mis en place en application du Protocole de Montréal comme exemples de partenariats réussis entre les scientifiques et les gouvernements. Les représentants des secteurs des entreprises et de l'industrie ont fait observer que l'initiative mondiale dans le domaine des industries extractives et les dialogues multipartites de la FAO (institués comme suite aux recommandations formulées par la Commission lors de sa huitième session) sont quasi autant d'exemples d'expériences couronnées de succès.

28. Les syndicats ont appelé l'attention sur des modèles efficaces de participation des travailleurs en Allemagne, en Croatie et dans d'autres pays européens dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ils ont aussi échangé des données d'expérience avec des partenariats gouvernement/travailleurs en Italie pour protéger les ports des rejets toxiques des navires. Les autorités locales ont évoqué le rôle des administrations locales dans la participation multipartite et l'amélioration constante des consultations entre parties prenantes grâce aux initiatives prises dans le cadre du programme local Action 21, et signalé que de telles initiatives existaient désormais dans plus de 6 000 localités dans 113 pays. Elles ont indiqué que l'assistance des gouvernements était un facteur essentiel de succès et donné des exemples de cadres juridiques qui favorisent la participation des femmes et des jeunes aux conseils locaux en Ouganda. Les campagnes nationales en faveur de l'application d'Action 21 au niveau local (comme celles qui ont été lancées en Turquie, au Japon et en République de Corée) ont montré que les initiatives locales prévues pour mettre en oeuvre Action 21 sont des moyens efficaces d'assurer la durabilité et le règlement des conflits.

29. Les ONG ont mis en relief des modèles de participation, tels que les travaux de la Commission mondiale sur les barrages qui représentaient un processus novateur et efficace de prise de décisions multipartite, ainsi que ceux de la Commission du développement durable pour la Méditerranée et des nombreux conseils nationaux de développement durable. Le Forum permanent sur les questions autochtones créé à l'ONU, le Forum international

autochtone sur la diversité biologique dans le cadre du processus prévu dans la Convention sur la diversité biologique, le Conseil de l'Arctique et le Processus Action 21, et du Conseil Saami en Finlande étaient autant d'expériences réussies.

30. Les femmes ont mentionné les progrès accomplis dans l'action visant à les associer au processus de décision dans les pays nordiques, en Inde, en France, en Namibie, en Afrique du Sud, au Brésil et aux Philippines, démontrant ainsi qu'il était possible d'assurer un équilibre entre les sexes lorsqu'il existait une volonté politique. Les nombreux scientifiques et technologues ont mis en relief la série de négociations multipartites sur l'énergie aux fins du développement durable, tenues en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU au début du mois de février 2002 en Inde, qui étaient un exemple de collaboration efficace entre les scientifiques et d'autres grands groupes.

31. Lors du débat qui a suivi, le Danemark a rappelé l'expérience positive du Conseil de l'Arctique dans la mise en place d'un processus de participation; l'Union européenne a indiqué que la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Baltique était un autre exemple de réussite et la Turquie a fait état des efforts qu'elle ne cessait de déployer pour faire participer les jeunes aux processus décisionnels.

32. Le Brésil, le Bangladesh et les Philippines ont indiqué qu'ils avaient associé efficacement les grands groupes aux préparatifs entrepris à l'échelon national en vue du Sommet. Le Japon signalé qu'avec la collaboration du Conseil international pour les initiatives écologiques locales, un réseau de 150 initiatives en vue de l'application d'Action 21 avait été constitué dans le pays et que cette expérience était en train de s'étendre aux pays voisins comme la Chine et la République de Corée et il a annoncé qu'un colloque sur ces initiatives aurait lieu en avril 2002 à Yokohama en prévision du Sommet.

33. Par ailleurs, les parties prenantes ont recensé plusieurs obstacles freinant les efforts visant à faciliter et promouvoir la participation multipartite et le développement durable :

a) Faible capacité de participation et manque d'accès aux connaissances à l'échelon international et de moyens institutionnels permettant de renforcer le pouvoir des communautés locales;

b) Absence de cadres institutionnels appropriés pour engager le dialogue notamment de mécanismes, de partenaires et d'indicateurs de résultats clairement définis;

c) Manque de structures gouvernementales garantissant l'égalité des chances pour l'expansion d'entreprises solides ;

d) Politiques défavorables de la Banque mondiale, du FMI et d'autres institutions financières et effets préjudiciables de la privatisation et de la mondialisation sur les droits et le renforcement des moyens d'action;

e) Réduction de l'assistance aux petits agriculteurs, distorsions des échanges commerciaux internationaux, pressions sur les communautés rurales en raison des conflits armés, répercussions néfastes des subventions sur le secteur agricole et généralisation de la pauvreté dans le secteur rural;

f) Aggravation des inégalités entre les pays et à l'intérieur même des pays et influence et pouvoir croissants du secteur des entreprises;

g) Participation inégale des grands groupes, surtout en ce qui concerne l'influence des entreprises et la non-reconnaissance de la diversité des parties intéressées;

h) Éducation et sensibilisation insuffisantes dans le domaine du développement durable;

i) Prise en compte insuffisante des sexes lors de la prise des décisions aux échelons national et international;

j) Octroi d'une attention insuffisante à la santé sur le lieu de travail, et plus particulièrement au VIH/sida, qui constitue l'un des problèmes contemporains les plus pressants sur le lieu de travail;

k) Recours à la force pour régler les conflits et octroi d'une importance insuffisante à la paix et à la sécurité comme préalables indispensables du développement durable.

34. La Belgique estimait, tout comme les ONG, que l'égalité était loin d'être assurée en ce qui concerne la participation des grands groupes. Par ailleurs, la République de Corée a souligné l'importance fondamentale de la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales.

35. Plusieurs propositions et suggestions touchant les mesures à prendre ont été formulées :

a) Octroyer un rôle plus actif aux parties prenantes dans le processus de décision et renforcer leurs moyens institutionnels dans ce processus;

b) Améliorer l'égalité des chances en ce qui concerne la participation aux dialogues multipartites, notamment en facilitant celle des groupes marginalisés;

c) Définir les grandes lignes d'une convention mondiale sur la participation à la prise des décisions, sur la base des instruments existants tels que la Convention d'Aarhus et plusieurs initiatives régionales visant à appliquer le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;

d) Encourager un suivi indépendant de la mise en oeuvre d'Action 21 (tel que l'Initiative en faveur de l'accès à l'information);

e) Renforcer les instances de dialogue multipartites à tous les niveaux;

f) Mettre en place des mécanismes régionaux de renforcement des capacités grâce à la collaboration entre les grands groupes et l'Organisation des Nations Unies;

g) Promouvoir une forme plus équilibrée de décentralisation des responsabilités dans le cadre de laquelle la délégation de pouvoirs et la prestation de services s'accompagnent d'un partage approprié des ressources et de l'autorité;

h) Planifier le développement durable selon une approche axée sur les écosystèmes;

i) Augmenter l'aide publique au développement et l'assistance technique afin d'accorder la priorité au renforcement des capacités; et d'accroître les moyens de participation des organismes d'agriculteurs;

j) Prendre en compte le financement du développement durable dans le processus de financement du développement;

k) Faire de la bonne gouvernance la quatrième composante du développement durable;

l) Simplifier le processus d'accréditation auprès de l'Organisation des Nations Unies;

m) Établir des pages Web plus faciles à consulter afin d'améliorer l'accès à l'information;

n) Créer un centre d'échange d'informations pour diffuser les pratiques les plus efficaces et les enseignements tirés en matière de développement durable;

o) Créer un cadre multilatéral pour la production et le commerce prévoyant le droit de tous les pays de protéger leurs marchés intérieurs, le principe de précaution, une participation démocratique et l'interdiction de toutes les formes de dumping;

p) Annuler les dettes que les pays en développement ne peuvent rembourser et abolir la pratique de l'ajustement structurel;

q) Favoriser des relations plus étroites entre les milieux scientifiques et les décideurs;

r) Mettre les capacités des milieux scientifiques et technologiques au service des gouvernements et des grands groupes pour adapter les notions de propriété intellectuelle et améliorer les réseaux et l'infrastructure de l'information;

s) Reconnaître les principales normes du travail établies par l'OIT;

t) Fournir les instruments nécessaires pour garantir le respect des normes de santé et de sécurité dans les processus de production;

u) Apporter un soutien politique et financier en vue de la tenue d'une conférence à l'intention des jeunes avant le Sommet;

v) Élaborer une résolution de l'ONU tendant à faciliter les partenariats en faveur de la paix;

w) Mettre au point des programmes de lutte contre la violence.

36. La République tchèque a convenu avec les autorités locales de la nécessité d'une décentralisation équilibrée et ajouté que toutes les parties prenantes devraient être des partenaires égaux et participer aux négociations relatives au Sommet. Le Danemark a souligné qu'il importait que les administrations locales soient associées au processus de négociations concernant le Sommet et que les idées et vues d'autres parties prenantes, par exemple le secteur privé, devaient être sollicitées en permanence afin de dégager une position commune en vue du Sommet.

37. L'Union européenne a souligné la nécessité d'accroître la participation des femmes et des populations autochtones. Elle a également évoqué la

responsabilité des entreprises qui doivent informer les consommateurs des effets que les produits qu'elles fabriquent ont sur l'environnement. La Turquie a appuyé l'appel lancé par les jeunes en faveur de modes de production et de consommation plus viables. Par ailleurs, elle a exprimé des doutes quant à l'efficacité du processus régional et proposé l'adoption d'approches sous-régionales. L'Indonésie a déclaré qu'il fallait rechercher des mécanismes qui donnent un contenu concret aux partenariats entre les grands groupes et les gouvernements et entre les grands groupes eux-mêmes et souligné l'importance d'une démarche pragmatique dans le processus de préparation du Sommet.

38. Le Brésil et la Suède sont convenus qu'une large participation au processus de décision est essentielle pour garantir l'application efficace des politiques et projets. La Chine a fait valoir que les gouvernements devraient garantir des conditions propres à favoriser la participation des grands groupes. Le Japon a souligné qu'il importait de constituer des réseaux de grands groupes pour assurer une participation plus active. La Belgique a insisté sur l'importance du partage de données d'expérience dans le cadre de différents mécanismes mis en place depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Bangladesh et Israël ont appuyé la proposition de la Hongrie tendant à faire figurer les éducateurs et les médias au nombre des grands groupes. En outre, Israël a proposé d'y ajouter le secteur de la publicité, celui-ci jouant un rôle critique pour gagner la confiance des consommateurs. Il est également favorable aux activités visant à faire mieux connaître et comprendre la notion de développement durable grâce à une intensification des efforts de la part de l'ONU et à l'élaboration de plans nationaux d'éducation dans le domaine du développement durable avec la participation active des jeunes et des entreprises.

Séance plénière de clôture Examen de nouvelles possibilités d'application

39. Les coprésidents des deux groupes de discussion ont résumé les principales questions soulevées. Les grands groupes ont développé ces résumés en rappelant un certain nombre de points, notamment la nécessité de dispenser un enseignement dans le domaine du développement durable; d'accroître l'assistance aux administrations locales; de financer le renforcement

des capacités dans le domaine de la science et de la technique en vue de stimuler l'emploi et de réduire la pauvreté; d'élargir la base des connaissances pour y incorporer des connaissances traditionnelles et rendre l'information accessible dans le but de créer des emplois, de faciliter le transfert de technologies et de trouver de nouvelles formules de financement et d'allègement de la dette; d'aborder le problème de l'incompatibilité des valeurs sociales et de restructurer les marchés pour encourager des modes de développement durable, et de modifier les modes de production et de consommation non viables. Tous les participants ont souligné que la création de partenariats était essentielle pour assurer l'application de ces mesures.

40. Les agriculteurs ont expressément souligné que les gouvernements devaient investir dans l'agriculture et assurer l'accès à la terre et aux ressources. Les milieux scientifiques ont insisté sur l'importance de la santé et la nécessité d'accorder une plus large place à la recherche médicale et aux questions de population. Les populations autochtones ont lié l'élimination de la pauvreté à la sécurité territoriale, à la maîtrise des ressources économiques et naturelles, estimé qu'il leur appartenait de décider elles-mêmes des modèles de développement adaptés à la gestion de leurs communautés et se sont déclarées favorables à la remise en état des écosystèmes à l'aide de méthodes traditionnelles. Les femmes ont mis l'accent sur la nécessité de fixer des objectifs assortis de délais. Les syndicats ont accordé la priorité aux partenariats sur le lieu de travail reposant sur les droits fondamentaux des travailleurs, l'accent étant mis sur les processus participatifs. Les ONG ont appelé l'attention sur le principe de précaution en tant que droit souverain. Les jeunes ont invité les gouvernements à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

41. De nombreux participants ont appuyé les déclarations de Tuvalu et de l'Indonésie selon lesquelles la composante sociale du développement durable devrait tenir davantage compte de la dimension humaine et spirituelle et incorporer les valeurs morales et culturelles dans l'enseignement du développement durable. Les syndicats ont contesté le caractère éthique de la privatisation et de la déréglementation. Les femmes et les populations autochtones ont demandé d'examiner de plus près l'usage qui était fait de l'APD. Le Ghana a soulevé le problème de la piraterie biologique. Le Bangladesh s'est déclaré favorable à

l'intégration de la notion de développement durable dans la planification nationale et comptait sur les médias à cette fin.

42. L'Indonésie et le Brésil ont repris à leur compte les préoccupations exprimées par les grands groupes en ce qui concerne l'accès à la technologie, faisant observer que le fossé numérique devait être comblé pour assurer le partage équitable des bienfaits de la mondialisation. Le Japon a une nouvelle fois proclamé sa ferme volonté d'appuyer la constitution de réseaux de dialogue. Les milieux scientifiques ont souligné que le renforcement des capacités dans les pays en développement nécessitait l'engagement de tous les gouvernements et ils ont mis en garde contre la tendance à transférer les ressources du secteur public au secteur privé. L'Union européenne s'est déclarée résolue à s'employer à améliorer l'accès à l'information et a demandé aux milieux scientifiques et technologiques de promouvoir la mise au point de technologies moins polluantes, surtout dans le secteur énergétique. L'Afrique du Sud a souligné que le Sommet devrait s'attacher à établir des objectifs assortis d'échéances et d'adopter des mesures concrètes en vue d'assurer le transfert de technologie, mettant en relief le rôle que pourrait jouer le secteur privé à cet égard. Les secteurs des entreprises et de l'industrie ont indiqué que le transfert de technologies est un processus continu. L'Union européenne a signalé qu'il importait d'inclure des initiatives gouvernementales à tous les niveaux dans les plans qui seraient adoptés à l'issue du Sommet.

43. Un grand nombre de participants se sont déclarés favorables à une interaction plus étroite entre les gouvernements et les parties prenantes dans la mise en oeuvre des conclusions, à une participation accrue des grands groupes aux activités de l'ONU et au renforcement de la Commission du développement durable, en tant que principal organe intergouvernemental chargé du développement durable. Les Pays-Bas ont souligné qu'il importait de promouvoir la diversité dans les trois composantes du développement durable. La Turquie a insisté sur la nécessité de créer des partenariats locaux et la Chine a établi un lien entre une plus grande participation des parties prenantes et une coopération plus étroite à l'échelon international. L'Afrique du Sud a développé plusieurs points ayant trait à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, demandant un engagement

politique de haut niveau et encourageant le débat au plan national.

44. Les propositions supplémentaires ci-après ont été formulées :

a) Promouvoir la coopération entre la société civile et les gouvernements en vue d'encourager des modes de production et de consommation viables;

b) Adopter des objectifs et des échéanciers pour accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables;

c) Encourager les partenariats entre les secteurs des entreprises et de l'industrie, les gouvernements, les travailleurs et la société civile pour faire face au problème de la mondialisation au moyen de projets concrets;

d) Reconnaître le rôle du secteur privé dans le développement énergétique durable;

e) Assurer la gestion de l'eau comme une ressource économique non renouvelable et un bien culturel commun;

f) Renforcer la Commission du développement durable pour en faire un organisme de gestion du développement durable à l'échelon mondial;

g) Renforcer les capacités scientifiques et technologiques grâce à la collaboration des établissements de recherche, du secteur privé et des gouvernements;

h) Élaborer des plans d'action pour assurer l'égalité d'accès à l'information;

i) Inscrire les questions de la sécurité alimentaire et du développement rural à l'ordre du jour du Sommet, l'accent étant mis sur l'existence de marchés équitables, justes et bien structurés et les investissements dans l'agriculture, et assurer la viabilité économique des petits agriculteurs.

Annexe III

Propositions de partenariats et d'actions destinées à renforcer l'application d'Action 21

Introduction

Le deuxième type de résultat auquel doit aboutir le Sommet mondial pour le développement durable devrait comprendre une série de partenariats axés sur des actions concrètes et ciblées en vue de renforcer l'application d'Action 21. Ces actions seront présentées lors des réunions prévues à cet effet dans le cadre des séances officielles du Sommet.

Au cours de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet (28 janvier-8 février 2002), un certain nombre de projets de partenariats ont été présentés. On a élaboré une liste provisoire, sur laquelle figurent les principaux domaines pour lesquels un grand nombre de parties prenantes ont manifesté leur intérêt. Cette liste n'est ni exhaustive ni définitive et pourra être modifiée ultérieurement.

La liste a été établie afin d'inciter les parties prenantes intéressées à lancer une action commune. Il leur appartiendra de trouver des partenaires, d'identifier des objectifs, de définir leur calendrier, de déterminer les dispositions à prendre, la coordination et l'application du projet, ainsi que les dispositions voulues pour un financement régulier et prévisible ainsi que pour les transferts de technologie qui seront peut-être nécessaires avant de lancer des initiatives. Les rapports sur l'état d'avancement de ces actions pourront être soumis à la quatrième session de la Commission constituée en Comité préparatoire qui aura lieu à Jakarta, du 27 mai au 7 juin 2002. Pour pouvoir faire partie du second type de résultats, les partenariats devront être inaugurés lors du Sommet.

Liste de propositions

- Effort mondial en vue d'encourager le secteur privé et les fondations à augmenter les apports extérieurs de capitaux privés et de donations à l'intention des pays en développement, en particulier lorsqu'ils n'ont pas été en mesure d'attirer de tels capitaux.
- Partenariats public/privé en vue de contribuer financièrement au développement des

infrastructures nécessaires dans les pays en développement.

- Réseau mondial de structures d'appui institutionnel apparentées, parmi lesquelles des systèmes d'information, des centres d'étude des technologies ainsi que des instituts de recherche et de développement visant le transfert des écotecnologies aux pays en développement.
- Partenariats en vue d'élaborer des technologies de production non polluantes et d'en accélérer la commercialisation et la diffusion.
- Partenariats à l'échelle mondiale entre les secteurs privé et public afin de créer et de diffuser des technologies sûres et au coût abordable destinées à améliorer la productivité et la gestion de l'environnement.
- Partenariats public/privé en vue d'encourager les grandes entreprises et les sociétés transnationales à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux écotecnologies, notamment en les faisant participer aux filières de production et d'approvisionnement et en soutenant leurs filières.
- Partenariats visant à créer un réseau technologique et scientifique.
- Partenariats en vue de mettre en relation les pays possédant des compétences dans la fabrication de matériel informatique et de logiciels et ceux qui ont besoin de recourir aux technologies de l'information et de la communication dans le monde entier.
- Partenariats destinés à relier entre eux les pôles d'excellence régionaux afin de contribuer à l'accroissement des connaissances dans les pays en développement.
- Initiative mondiale en vue de favoriser l'utilisation des carburants sans plomb par l'apport d'une assistance technique, technologique et financière aux pays en développement.

- Initiative mondiale pour l'apport d'une assistance financière et technique en vue de l'élimination progressive du plomb dans l'essence ainsi que la réduction des quantités de soufre et de benzène dans les carburants et dans les particules que contient la fumée émise par les véhicules, afin de réduire les risques sanitaires.
- Partenariats régionaux en vue de favoriser, grâce à une aide, le remplacement des biocarburants traditionnels et du charbon par des carburants moins polluants et moins coûteux.
- Partenariats mondiaux entre les secteurs public et privé pour l'élaboration et la diffusion de technologies applicables dans le domaine de l'hygiène publique et de la gestion des déchets dans les zones rurales et urbaines des pays en développement.
- Partenariats mondiaux en vue d'améliorer les établissements humains, notamment en aidant les autorités locales à développer leur potentiel.
- Initiative mondiale favorisant l'investissement dans la création de systèmes de transports en commun publics.
- Initiative mondiale en vue d'enrayer la tendance à la baisse de l'aide financière consacrée par le secteur public à la recherche agricole, à l'agriculture écologiquement rationnelle et au développement rural.
- Partenariats en vue de renforcer l'accès à des systèmes d'irrigation peu onéreux et efficaces.
- Partenariats à l'échelle mondiale en faveur de l'élaboration et de la diffusion de biotechnologies accessibles financièrement et sûres, en particulier dans le secteur de la production agricole.
- Partenariats public/privé afin d'améliorer la diffusion des techniques agricoles et des connaissances essentielles parmi les petits exploitants et les ruraux pauvres.
- Partenariats en vue de la réalisation de l'objectif, proclamé dans la Déclaration du Millénaire, de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.
- Partenariats public/privé en vue de rendre la distribution de l'eau plus efficace et équitable.
- Alliance mondiale en faveur de sources d'énergie renouvelables et de technologies énergétiques classiques non polluantes et efficaces afin de fournir, d'ici à 2015, des services énergétiques à la moitié des deux milliards de personnes, se trouvant pour la plupart dans les zones rurales ou reculées de pays en développement, qui n'ont pas accès à des formes modernes d'énergie.
- Partenariat mondial pour le financement de sources d'énergie compatibles avec un développement écologiquement rationnel, notamment grâce au développement des sources d'énergie renouvelables et des technologies favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie.
- Partenariats mondiaux en vue de favoriser l'utilisation du gaz naturel.
- Partenariats en faveur du renforcement des capacités, du transfert de technologie et du financement du développement durable, en particulier dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la faim, de la santé publique, de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources, dans le cadre de l'initiative pour l'Afrique.
- Action mondiale en vue de garantir à l'Afrique, et particulièrement à ses zones rurales, un accès matériel et financier à des sources d'énergie diversifiées d'ici à 2005.
- Effort mondial en vue de réduire la fracture numérique et à désenclaver l'Afrique à cet égard d'ici à 2005.
- Partenariats en vue de multiplier par deux la productivité agricole de l'Afrique dans un délai raisonnable.
- Initiative mondiale destinée à aider les pays vulnérables à mobiliser toutes les ressources existantes afin de s'adapter aux changements climatiques, notamment grâce au relèvement des communautés à la suite de catastrophes naturelles provoquées par des phénomènes climatiques violents.
- Partenariats mondiaux en vue de l'application, aux niveaux national et régional, du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Annexe IV

**Liste des documents dont est saisie
la Commission constituée en Comité préparatoire
à sa seconde session**

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|---------------------------|---|---|
| E/CN.17/2002/PC.2/1 | 1 | Ordre du jour provisoire |
| E/CN.17/2002/PC.2/1/Add.1 | | Projet de programme de travail |
| E/CN.17/2002/PC.2/2 | 2 | Lettre datée du 11 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/3 | 2 | Lettre datée du 6 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/4 | 2 | Note du Secrétaire général transmettant une contribution au Sommet de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa septième session |
| E/CN.17/2002/PC.2/5 | 2 | Note du Secrétaire général transmettant les résultats des réunions préparatoires régionales |
| | | <i>Additifs</i> |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.1 | | Déclaration ministérielle au Sommet pour le développement durable (adoptée par la Réunion ministérielle régionale au Sommet de la CEE le 25 septembre 2001) |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.2 | | Le Programme d'action de Rio de Janeiro dans la perspective de Johannesburg, 2002 |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.3 | | Déclaration arabe au Sommet mondial pour le développement durable |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.4 | | Déclaration ministérielle africaine au Sommet mondial pour le développement durable |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.5 | | <i>À paraître</i> |
| E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.6 | | Déclaration adoptée par l'Alliance des petits États insulaires à Singapour à l'occasion de sa réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable |

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|---------------------------|---|---|
| E/CN.17/2002/PC.2/6 | 2 | Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite |
| | | <i>Additifs</i> |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.1 | | Document de concertation présenté par les femmes |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.2 | | Document de concertation établi par les jeunes |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.3 | | Document de concertation émanant des peuples autochtones |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.4 | | Document de concertation émanant des organisations non gouvernementales |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.5 | | Document de concertation émanant des autorités locales |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.6 | | Document de concertation émanant des travailleurs et des syndicats |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.7 | | Document de concertation établi par le secteur des entreprises et l'industrie |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.8 | | Document de concertation émanant de la communauté scientifique et technologique |
| E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.9 | | Document de concertation émanant des organisations agricoles |
| E/CN.17/2002/PC.2/7 | 2 | Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre d'Action 21 |
| E/CN.17/2002/PC.2/8 | 2 | Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique adoptée à la Réunion régionale de haut niveau préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable (Phnom Penh, 27-29 novembre 2001) |
| E/CN.17/2002/PC.2/9 | 2 | Lettre datée du 7 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/10 | 2 | Lettre datée du 7 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/11 | 2 | Note du Secrétaire général transmettant les contributions au Sommet de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification à sa cinquième session |
| E/CN.17/2002/PC.2/12 | 2 | Note du Secrétaire général transmettant à la Commission du développement durable, constituée en Comité préparatoire du Sommet pour le développement durable, d'une déclaration au Conseil de coordination des chefs de secrétariat |
| E/CN.17/2002/PC.2/13 | 2 | Lettre datée du 10 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies |

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|--|---|--|
| E/CN.17/2002/PC.2/14 | 2 | Lettre datée du 14 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/15 | 2 | Lettre datée du 15 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général du Ministère islandais de l'environnement |
| E/CN.17/2002/PC.2/16 | 2 | Note du Secrétaire général sur l'accréditation d'organisations non gouvernementales et autres grands groupes pertinents au Sommet mondial pour le développement durable |
| E/CN.17/2002/PC.2/17 | 2 | Note du Secrétariat sur la participation des organisations intergouvernementales aux travaux de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable |
| E/CN.17/2002/PC.2/18 | 2 | Lettre datée du 25 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/19 | 1 | Lettre datée du 27 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies |
| E/CN.17/2002/PC.2/L.1 | 3 | Projet de rapport |
| E/CN.17/2002/PC.2/CRP.1 (anglais seulement) | | Programme of meetings and activities for the second session of the Commission acting as the preparatory committee |
| E/CN.17/2002/PC.2/Misc.1 | | Note du Secrétariat transmettant la contribution au Sommet mondial pour le développement durable de la Commission océanographique intergouvernementale |
| E/CN.17/2002/PC.2/Misc.2 | | Note du Secrétariat transmettant une contribution au Sommet de l'organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique |
| E/CN.17/2002/PC.2/Misc.3 | | <i>À paraître</i> |
| E/CN.17/2002/PC.2/Misc.4 | | Note du Secrétariat contenant une liste des documents dont la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire était saisie à sa dernière session |

